

VOIE

OUVRIERE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1988 212/\$2.50

**Libre-échange: le rêve américain
Aide sociale: vers un état policier?**

**LES DROITS DE LA PERSONNE:
AU-DELÀ DES CHARTES**

EST-CE QUE L'ON VOUS REGARDE?

POUR VOUS, communiquer c'est:

- réussir une conférence de presse
- passer une bonne entrevue, parler en public
- réaliser des outils efficaces
- connaître l'impact de la télévision ou de la publicité, comment réagir

POUR NOUS, communiquer c'est offrir des sessions adaptées aux besoins de votre groupe pour:

- vous aider à atteindre vos **objectifs**
- rejoindre vos **publics cibles**
- découvrir** l'envers du décor



Centre St-Pierre
1212, rue Panet
Montréal, H2L 2Y7
(514) 524-3561

Pour préserver nos acquis

**gagnés par des générations
d'hommes et de femmes
dont les espoirs,
le combat, les victoires sont racontés
dans l'histoire du**



En vente dans les librairies et au CTM
2100, Papineau, 2e étage
527.3666



NE MANQUEZ PAS EN NOVEMBRE

- Un dossier sur Centraide
- Un débat sur l'abolition des prisons
- Le point sur la situation en Haïti

FORMATION EN SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE !

INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

1ère partie: Causes du mal-développement
2e partie: Stratégies de développement

-les mercredis 21 et 28 septembre, 19h à 22h

AIDE INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

-le samedi 15 octobre, 9h30 à 16h30

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

-le vendredi 28 octobre, 9h30 à 16h30



Centre de formation populaire
842-2548 (10\$/session)

SOMMAIRE

Éditorial 5

Une menace à la paix sociale

Le projet de loi 37 consacrant la réforme de l'aide sociale entre maintes fois en contradiction avec la Charte québécoise des droits et libertés.

L'ampleur des pouvoirs réglementaires de même que l'élargissement des mesures de contrôle, en particulier auprès des femmes, sont inquiétants.

Entrevue 8

Secouer l'écran de nos privilèges

Yvan Patry est cinéaste. En créant Alter-Ciné, il a voulu présenter une vision différente des problèmes du tiers-monde de celle que nous renvoie constamment les grands médias. «Ce qui nous amène à tourner quelque part, dit-il, c'est la qualité de l'espoir qu'on peut y trouver.»



Vos lettres 4

Le Québec en couleurs par Pierre Viau 12

En bref 13

Chronique insolente par Nicole Brais 22

Bande dessinée par Vivian Labrie 22

Le tour du Québec par Jean Forest 26

À l'oeil par Henri Lamoureux 34

DOSSIER: 14

LES DROITS DE LA PERSONNE, AU-DELÀ DES CHARTES

par Ginette Boyer, Martine D'Amours et Robert Couillard

Les chartes ont leur importance. À regarder de plus près ce que la Cour suprême pourrait faire du droit d'association, par exemple, on le comprend bien. Mais un niveau de vie décent est un prérequis à l'exercice effectif des droits et libertés de chaque personne. Lors du 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, même les élèves de nos écoles auront l'occasion de s'en rendre compte.



En mouvements

Soirée au pays imaginaire des femmes

23

par Sylvie Desautels et Sylvie Nicole

Les utopies féministes étaient à l'honneur lors du 15ème anniversaire du CEAF (Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal), nous donnant par là un avant-goût d'un monde à la convenance des femmes.

Sommet de Toronto: les «sept» étaient coupables

25

par Pierre Gaudreau

C'est le verdict du tribunal populaire qui s'est déroulé à Toronto, lors du Sommet des chefs d'Etat des sept pays les plus industrialisés du monde capitaliste.

Vivre en 1988

Les M.T.S. une affaire de femmes?

27

par Ginette Boyer

Problème de jeunes, problème de femmes, problème de société? Dans le cadre actuel des relations hommes/femmes, la prévention des M.T.S. demeure un lieu de pouvoir bien inégal.

Sur la planète

Libre-échange: rejoindre les Américains?

29

par Jean Ménard

Le libre-échange nous permettrait-il d'atteindre le niveau de vie des Américains? Mais de quels Américains? Pour les adversaires du libre-échange, ce rêve est l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Courant d'Eglises

Marie, source d'inspiration ou d'oppression?

32

par Lucie Lépine

On a fait de Marie un modèle de femme soumise, obéissante, conforme à tous les stéréotypes féminins. Mais s'il y avait une autre Marie, debout, forte, source de libération pour les femmes?

VOS LETTRES

Le vécu des femmes

J'aime beaucoup le contenu de la revue:
— le vécu des femmes pour moi est très important (autonomie, politique, prendre notre place, etc.);
— j'aime des cas vécus avec photos;
— j'aime que ce soit écrit assez gros;
— j'aime lire sur les problèmes sociaux, voir les pistes de solution, etc.

**Rollande Touchette
Lavaltrie**

Moins doctrinaire

J'avais annulé, il y a de cela 3 ans, mon abonnement à **Vie Ouvrière** à cause d'un certain ton doctrinaire, parfois simpliste dans l'analyse de certains événements où l'on retrouvait toujours de vertueux travailleurs et de crapuleux patrons... Après un an d'abonnement à **Vie Ouvrière** «New look» je suis emballée par la souplesse des analyses, la diversité des sujets et le toujours présent parti pris contre l'oppression de toute espèce. Bravo en particulier pour la courageuse prise de position de **Vie Ouvrière** en faveur du libre choix.

Maintenant que la «**Vie en Rose**» n'est plus, vous êtes ma «lanterne critique» sur la société!
Merci d'être là

**Louise Lebrun
St-Hubert**

UN PETIT OUBLI

... dans le numéro d'août
Illustration de la page 20: Guy Lessard
Photo de la page 6: Jean-François Leblanc, **Nouvelles C.S.N.**

Merci Martine

À la rentrée de vacances, une personne manque: Martine D'Amours. En effet Martine a quitté fin juin le poste de rédactrice en chef. Elle était à la revue depuis sept ans.



contradictions même quand elles sont dans les rangs des progressistes... de surprendre ses lectrices, d'aller au delà des analyses prévisibles». Son respect du lecteur et de la lectrice la guide quand elle invite les journalistes en formation à soumettre leurs hypothèses à la rigueur des faits.

Merci Martine. **Vie Ouvrière** est devenue un magazine d'information, tu y es pour beaucoup. Les transformations se sont succédées en rafale depuis '81: la couverture, les titres des chroniques, la conception graphique et les couleurs. **Vie Ouvrière** est un magazine où les femmes se retrouvent. Un magazine où la qualité de la langue est prioritaire.

Merci Martine et bonne chance.

Gilles Dugal, pour **Vie Ouvrière**.

Exigeante professionnellement, besogneuse, femme de lutte. Une page de l'histoire de la revue se tourne.

Avant de quitter, Martine a remis au comité de rédaction un document intitulé «**Regard sur Vie Ouvrière, sept ans plus tard**». Ce document retrace un peu l'histoire de **Vie Ouvrière** et quelques étapes de croissance. Le comité de rédaction en a fait depuis, la première pierre de sa politique d'information. Martine nous y livre sa conception de l'information: «L'objectif de notre démarche devrait être de mettre en lumière de nouveaux faits, un nouvel éclairage... de pointer les

N.B. Le Conseil d'administration a engagé Ginette Boyer comme rédactrice en chef en juin dernier. Ginette nous quitte fin août.

Le Conseil a engagé Jean Robitaille comme journaliste à deux jours semaines. L'expérience militante de Jean est surtout dans le domaine de l'éducation et dans le journalisme étudiant. Il a été un initiateur du Rassemblement autonome des jeunes (RAJ). Je lui souhaite la plus cordiale bienvenue. Le Conseil est à la recherche d'une rédactrice en chef, trois jours semaine. G.D.

Revue **Vie Ouvrière**, 1212 Panet, Montréal, Qc. H2L 2Y7. Tél: (514) 523-5998.
VOLUME XXXVII numéro 212

Vie Ouvrière. Revue fondée en 1951, publiée en collaboration avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), le Mouvement des Travailleurs Chrétiens (MTC) et le Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (CPMO). Ses prises de position éditoriales n'engagent cependant pas ces organisations. Les articles n'engagent que leur auteur.

Directeur: Gilles Dugal. **Conseil de direction:** Denyse Labelle, Louise Lafortune, Réjean Mathieu, Monique Pellerin, Roger Poirier. **Rédactrice en chef:** Ginette Boyer. **Conception visuelle, abonnements, comptabilité:** Yolande Hébert-Azar. **Couverture:** Sylvie Daigle. **Bande dessinée:** Vivian Labrie.

Comité de rédaction: Jean-Guy Casaubon, Normand Comte, Isabelle Drolet, Lorraine Guay, Claude Hardy, Raymond Levac, Nicole Brunet, Monique Tremblay. **Membres des sous-comités, Vivre en '88, En mouvements, Eglise, International et collaborations régulières:** Luce Bédard, Nicole Brais, Laurier Caron, Jacinthe Chicoine, Martine D'Amours, Josée Desrosiers, Danielle Forest, Jean Forest, Jocelyne Gamache, Claude Hardy, Jean-Guy Lacoursière, Diane Lalancette, Henri Lamoureux, Fabien Leboeuf, André Leclerc, Lucie Lépine, Jean Ménard, Normand Picard, Pierre Viau.

Imprimerie: Payette et Simms. **Photocomposition:** Tréma Inc. **Distribution:** Diffusion Parallèle, tél: (514) 525-2513.

Parution: (8 numéros). **Abonnement régulier:** 15\$/an, **de soutien:** 20\$/an, 28\$/2 ans, **à l'étranger:** 18\$/an. **Commande de six abonnements et plus** 12\$ chacun. **Parution:** numéro 212 au mois septembre.

Références: Les articles de la revue **Vie Ouvrière** sont répertoriés dans le répertoire analytique d'articles de revues du Québec (RADAR), de la Bibliothèque nationale du Québec. Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0229-3803. Courrier de deuxième classe, enregistrement no 0220.

Une menace à la paix sociale

par GINETTE BOYER

À la lecture du projet de loi 37, sur la réforme de l'aide sociale, on se croirait dans un vrai musée des horreurs. Ce qui frappe, c'est l'ampleur des pouvoirs réglementaires de même que l'intensification et l'élargissement des mesures de contrôle, en particulier auprès des femmes. Le Québec serait-il en voie de devenir un état policier? Qu'on ne s'y trompe pas: ce projet de loi ne concerne pas que les personnes assistées sociales. Au delà d'une solidarité de fond, nous sommes toutes et tous directement touchés par les mesures préconisées.

Une atteinte aux libertés fondamentales

Même si le principe du projet de loi a déjà été adopté par l'Assemblée nationale, nombreux sont les groupes — dont nous sommes — qui continuent d'en revendiquer le retrait pur et simple. Une manifestation suivie d'une fête sont d'ailleurs prévues en ce sens, à Montréal, le 15 octobre prochain¹. Les arguments avancés par de multiples groupes de pression quant aux enjeux fondamentaux de cette réforme de l'aide sociale sont toujours d'actualité². Nous ne les reprendrons pas ici.

Croire en la nécessité impérieuse de retirer ce projet de loi ne nous dispense pas d'une analyse serrée des articles qui le constituent, même si un texte de loi n'est jamais de lecture facile. Déjà, les avocats de l'aide juridique réclament des modifications majeures au projet de loi 37³. Pour la Commission des droits de la personne, «Le projet de loi sur la sécurité du revenu présente plusieurs éléments dont la mise en oeuvre risque d'entrer en con-

flit avec les prescriptions de la Charte des droits et libertés de la personne.»⁴ La Ligue des droits et libertés prépare une intervention dans le même sens. Même le Barreau du Québec «est inquiet et s'apprête à faire des représentations», nous dit-on.

Comme on le verra un peu plus loin, les références que ces organismes font à d'autres lois ou à des décisions émanant de certaines instances judiciaires ou gouvernementales ne sont pas, en soi, une garantie sans faille du respect des droits et libertés. Mais ce qui existe déjà est un seuil qu'il ne faudrait tout de même pas franchir. Or il faut bien voir que le projet de loi 37 constitue une atteinte sérieuse à ces mêmes libertés et droits fondamentaux.

Intensifier les mesures de contrôle

Les Boubou-macoutes ont la vie dure. Nommés à la suite d'une mesure spéciale, ils deviendraient vraisemblablement permanents grâce aux articles 69 à 74 qui définissent les pouvoirs — immenses —

des vérificateurs et des enquêteurs.

Que feriez-vous, si un vérificateur — qui, soit dit en passant, n'est pas tenu de s'identifier comme tel, sinon sur demande (art. 73) — vous posait des questions sur la vie privée de votre voisine assistée sociale? Seriez-vous «réticent» à fournir ce «renseignement»?

Car le vérificateur peut exiger **tout** renseignement ou **tout** document, contrairement à la loi actuelle qui délimite un certain nombre d'informations et de sources

1. À l'initiative de la Table de concertation contre la réforme de l'aide sociale, cette manifestation ayant pour objet de réclamer le retrait de ce projet de loi partira du Parc Lafontaine, à 14h00, pour se diriger vers le bureau du Premier ministre Bourassa, à l'édifice de l'Hydro-Québec, sur le boulevard René-Lévesque. Pour de plus amples informations, s'adresser au (514) 937-7391.
2. Voir l'éditorial de Gilles Dugal «Le seuil de la misère» et la synthèse de la réforme intitulée «Enfer ou paradis?» dans notre numéro d'avril-mai dernier.
3. Les avocats de l'aide juridique et le projet de loi 37 sur la sécurité du revenu, juin 1988, 17 p.
4. Commentaires sur le projet de loi 37, 10 juin 1988, p. 41.





CLAIRE DA SILVA

autorisées. En conséquence, **quiconque** trompe un vérificateur par **réticence** ou fausse déclaration est passible, en plus des frais, d'une amende variant de 250\$ à 1000\$ (art. 74 et 85).

Les Boubous-macoutes ont fait largement usage de cette méthode de cueillette d'informations pour essayer d'établir que des assistées sociales vivaient maritalement⁵. Ici, non seulement les enquêteurs et les vérificateurs sont-ils encouragés à utiliser systématiquement cette procédure injustifiable, mais ils sont, à toutes fins pratiques, protégés contre tous les abus qu'ils seraient ainsi en mesure de commettre.

Car en plus d'imposer des amendes exorbitantes, le projet de loi stipule que l'enquêteur est investi des pouvoirs et de l'immunité des commissaires (sauf le droit d'emprisonner, petit ouf!) et que «le vérificateur ne peut être poursuivi en justice pour des actes accomplis de **bonne foi** dans l'exercice de ses fonctions» (art. 70 et 71). En cour, allez donc prouver la mauvaise foi de quelqu'un: c'est pratiquement impossible!

Comme le font remarquer avec justesse les **avocats de l'aide juridique**, il est inconcevable que les vérificateurs et les enquêteurs ne soient pas tenus de s'identifier. De même, en vertu du principe du respect de la vie privée et de l'inviolabilité de la demeure (principe reconnu par la Charte québécoise des droits et li-

bertés de la personne), le prestataire devrait être avisé de son **droit de refus** à l'accès de son domicile. Enfin, au moment de la convocation au bureau local d'aide sociale, la personne assistée sociale devrait être informée de son **droit à l'avocat**. En effet, ses prestations pourraient être modifiées par tout renseignement résultant d'une déclaration et, à la limite, elle se retrouvera avec des poursuites pénales sur le dos.

Cette section de la loi est certainement l'une des plus inquiétantes. L'élargissement de la protection et des pouvoirs dont disposent les enquêteurs et les vérificateurs, de même que l'imposition d'amendes qui ne font qu'enfermer les personnes assistées sociales dans leur misère⁶ sont dignes des pays champions... de la répression.

Et ce n'est pas tout.

L'ampleur des pouvoirs réglementaires

La marge de manoeuvre laissée au ministre et à ses fonctionnaires par le biais des règlements était déjà énorme. Pourtant, elle se trouve augmentée. L'article 90, qui détermine ce qui est sujet à règlement, compte 39 paragraphes. À travers les 134 articles du projet de Loi sur la sécurité du revenu, il y a 67 références à des règlements qui, par définition, ne sont pas inscrits dans le corps de la loi.

La détermination des personnes admissibles au programme «Soutien financier» et au programme «APPORT», la définition de «l'avoir liquide et des biens» que les personnes assistées sociales pourront posséder, la méthode de calcul de la contribution parentale sont autant d'inconnues. Les **avocats de l'aide juridique** insistent: «Il y aura tellement de substance dans ces règlements que nous nous demandons comment des parlementaires peuvent voter sur ce projet de loi sans que ne soit déposé au préalable le texte des règlements.»

5. Voir l'étude de Myriam RAYMOND, **La vie maritale sous la Loi d'aide sociale**, Ligue des droits et libertés, janvier 1988, 88p. Merci à Myriam pour ses précieux commentaires lors de la préparation de cet article.

6. Les sommes versées mensuellement sont tellement faibles que toute restriction supplémentaire étrangle les prestataires. S'ils parviennent à quitter l'aide sociale, leur situation ne s'améliore pas nécessairement car les intérêts ajoutés à toute somme due au gouvernement par un ex-prestataire de l'aide sociale font que souvent une dette, même minime, devient à toutes fins utiles non remboursable. Car il est bien difficile, lorsqu'on occupe le plus souvent un emploi précaire et mal payé, de rembourser ne serait-ce que quelques centaines de dollars. Les gens n'en sortent pas, malgré la confiscation du crédit d'impôt pour enfant et de toute autre source de revenu de provenance gouvernementale (retour d'impôt, compensation de la Régie d'assurance automobile du Québec, par exemple) ou, au pire, les retenues sur une nouvelle série de chèques mensuels d'aide sociale.

Par ailleurs, certaines décisions ne sont pas révisables (art. 75). Prenons une de ces mesures «protégées». Dans le cadre du programme APTE, le ministre peut, par ses agents, donner des **instructions** relatives à la recherche d'un emploi ou offrir un programme de réintégration au marché du travail. Or les articles 28 et 33 permettent à l'agent de cesser l'aide au cas où le prestataire ne se conformerait pas à ces instructions, **sans qu'il puisse en questionner la validité**.

Dans la même veine, comment espérer qu'un comité **provincial** formé de trois professionnels (nommés par le ministre...), dont un médecin, puisse examiner sérieusement **toutes** les demandes de révisation portant sur l'aptitude au travail et sur la disponibilité à participer à un programme de réintégration?

Aussi bien dire que le droit d'appel — pourtant essentiel — est aboli.

Une mise en tutelle des femmes... et de leurs avocats

Quel que soit le contexte familial — pensons aux situations de violence conjugale —, les femmes devront réclamer une pension alimentaire à leur ex-conjoint sous peine de se faire annuler ou refuser leurs prestations. En certains cas (non déterminés), le ministre pourrait même se substituer à la femme pour cette démarche (art. 30). De plus, le ministre peut «demander au tribunal de modifier ou d'annuler une entente conclue sans son autorisation» (art. 31). Le tout, sans qu'il soit permis de conserver une partie de la pension alimentaire au même titre que des revenus de travail.

En clair, le ministre peut demander aux conjoints (dans un cas de conciliation), à leurs avocats et même à un juge de réviser leur entente ou leur décision. C'est là que le Barreau — et, nous l'espérons, la magistrature — s'élèvent contre ce véritable danger pour l'indépendance traditionnelle des tribunaux vis-à-vis du pouvoir politique.

Au lieu de mettre sur pied un véritable système de perception des pensions alimentaires qui rendrait justice à tous, riches ou pauvres, on s'acharne une fois de plus sur les plus dépouillés. Imaginons seulement les délais que nécessitera l'autorisation du ministre dans **chaque** dossier!

Par ailleurs, le ministre s'autorise à payer, à même le chèque d'aide sociale,

les coûts de logement, d'électricité ou de chauffage, **sans recourir au consentement du prestataire** (comme c'est le cas actuellement) et sans préciser les circonstances permettant une telle intervention (art. 27).

Le paiement direct des coûts du logement par le ministre constitue une négation des droits reconnus à tout locataire de retenir le montant du loyer si le propriétaire ne s'acquitte pas de ses obligations. La Régie du logement a d'ailleurs été conçue pour régler les litiges entre propriétaires et locataires. Cette ingérence n'est pas sans rappeler l'obligation faite à certains prestataires de rendre compte dans le menu détail de leurs dépenses, ce qui a pourtant été vertement dénoncé par la Ligue des droits et libertés.

Signalons rapidement un autre signe de l'acharnement du gouvernement Bourassa qui ne sera pas sans affecter d'abord les femmes assistées sociales. Deux personnes⁷ sont toujours considérées comme conjoints en dépit de l'**absence temporaire** de l'une ou l'autre (art. 2). Dans ces conditions, toute rupture suivie d'une réconciliation imprévue pourrait entraîner des poursuites rétroactives pour vie maritale non déclarée...

Non, avec ce projet de loi, les femmes assistées sociales ne sont pas épargnées. Au contraire! Elles se retrouvent désormais non seulement financièrement dépendantes de l'État, mais de plus en plus clairement sous sa tutelle: mariées à l'État malgré elles, sous un régime matrimonial du 19^e siècle où le mari-État a toujours les pleins pouvoirs.

Avoir la puce à l'oreille

Il nous est impossible d'analyser ici l'ensemble des 134 articles qui composent ce projet de loi⁸. On ne peut cependant passer sous silence ces quelques autres mesures, tout aussi troublantes.

— La notion d'aptitude au travail (art. 7) est considérée du seul point de vue médical. Cela va à l'encontre d'une décision de la Commission des affaires sociales stipulant que lorsque «la capacité de travailler ne peut se réaliser que dans des circonstances tellement favorables qu'elles deviennent exceptionnelles» il faut conclure à l'inaptitude au travail.

— La contribution financière des parents pour un enfant adulte (art. 16) repose sur des conditions⁹ qui débordent largement celles déjà fixées par la Cour

d'appel du Québec en vertu du Code civil. Un enfant ne peut donc pas toujours tenter un recours alimentaire contre ses parents (ou, pour le dire de façon positive, compter sur le soutien financier de ses parents). Mais qu'elle soit versée ou non, la contribution parentale est comptabilisée dans les revenus du jeune adulte en question.

— Dans le cadre du programme APTE, le Code du travail, la Loi sur les décrets de convention collective, la Loi sur la fonction publique et la Loi sur les normes du travail ne s'appliquent pas (art. 24). L'exclusion de l'application du Code du travail menace le droit à la liberté d'association, le droit à des conditions de travail justes et raisonnables de même que le droit à un salaire égal pour un travail équivalent, tous garantis par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

* * * * *

Tant sur le fond que sur la forme, le projet de loi 37 sur la sécurité du revenu est une menace à la paix sociale. Le débat en troisième lecture qui doit avoir lieu à la reprise des débats à l'Assemblée nationale, en novembre prochain, sera-t-il suivi d'une Commission parlementaire **publique** comme le réclame notamment le Front commun des personnes assistées sociales? Ce projet de loi appelle une résistance massive de tous ceux et toutes celles pour qui la dignité des personnes est inaliénable.

Qui donc pourrait se payer le luxe de ne pas se sentir concerné? ■

Le 16 août 1988

7. L'utilisation du mot «personne» plutôt que «homme et femme» comme c'était le cas auparavant est en conformité avec l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, article qui interdit la discrimination pour motif d'orientation sexuelle. Assisterions-nous indirectement à la reconnaissance légale des couples «gais»? Il faudra alors prouver qu'ils vivent maritalement, etc...

8. La Commission des droits de la personne et les avocats de l'aide juridique formulent de nombreuses autres réserves qui mériteraient d'être examinées de plus près, notamment à propos des barèmes de prestations en regard du droit de toute personne dans le besoin d'obtenir des mesures financières lui assurant un niveau de vie décent, des risques de perquisitions et de fouilles abusives et des obligations entre conjoints de fait.

9. Avoir occupé un emploi à temps plein pendant deux ans, par exemple. Rien de moins!



Secouer l'écran des privilèges

Une entrevue avec Yvan Patry, d'Alter-Ciné



Yvan Patry est cinéaste. Avec son équipe, il a développé une stratégie de pénétration des grands médias que tout le monde trouvait complètement «flyée». Les Canadiens anglais les appellent d'ailleurs «The crazy Quebecers». Ils ont cependant produit 60 documentaires en cinq ans, devenant ainsi le principal producteur indépendant des grands réseaux canadiens de télévision sur les questions internationales. Alter-Ciné prépare maintenant une grande série pour la télévision, «Le monde selon Elie Wiesel», prix Nobel de la Paix.

Pour Yvan Patry, il n'y a plus de problème local, régional ou même national: «La planète s'en va su'l diable!». Il faut réagir: nous avons besoin de cet horizon internationaliste pour comprendre ce qui se passe ici et pour trouver des solutions à nos problèmes. «Ce qui nous amène à tourner quelque part, c'est la qualité de l'espoir qu'on peut y trouver.»

ALTER-CINÉ

VIE OUVRIERE: D'où est né Alter-Ciné?

YVAN PATRY: À la fin des années '70, nous étions un groupe de cinéastes, de journalistes et de techniciens à avoir à peu près la même analyse de l'impasse de la situation au Québec et à croire en la nécessité d'avoir un horizon international pour regarder la crise que notre société traversait. En même temps, ça correspondait à une crise institutionnelle et professionnelle dans le milieu: crise à l'ONF, à Radio-Canada, à CBC, crise dans les politiques de création cinématographique, crise journalistique.

Déjà nous avions réussi, ici au Québec, à développer un style de documentaire dynamique à travers différentes questions syndicales, nationales ou féministes. Il n'y avait plus le projet social et le projet national pour alimenter notre travail, mais nous pensions qu'il était possible de donner un horizon international à toutes les dimensions: nationale, culturelle, sociale, humaine... «Think globally. Act locally!»

En fait, il n'y a plus de problème local, régional ou national: la planète «s'en va su'l'diable». Si nous ne prenons pas conscience de ça correctement, si nous ne sommes pas des citoyens responsables du monde... clac! on s'écrase, on disparaît!

Même les mouvements qui ont eu des avancées notables au Québec sont bloqués à cause de ça. Comment peut-on régler les problèmes de la couche d'ozone à partir des érablières de Rawdon?

Prenons le mouvement féministe, par exemple. Les filles dans l'équipe pourraient te parler mieux que moi des contradictions entre un horizon féministe internationaliste et un horizon féministe... rue Saint-Denis. Le mouvement féministe n'a pas développé le partage sur la majorité des femmes de la terre et ça le recroqueville énormément.

V.O.: Avez-vous gagné votre pari? Quels ont été vos premiers projets, vos premiers constats?

Y.P.: Nous sommes d'abord allés en Amérique centrale¹. On savait que ça pèterait là-bas. Par exemple, j'ai vu le Honduras, un pays de paysans tranquilles, très paisibles, se transformer, année après année, en véritable entrepôt d'armes. En quatre ans, son tissu social a été

complètement dégénéré par ce processus de militarisation accéléré. La fille qui plantait des graines, trois ans plus tard, elle était prostituée à la base militaire.

Là-bas, dans les organisations politiques, dans les organisations syndicales, dans les organisations de femmes, nous avons repéré une dynamique d'action semblable à celle que nous avons expérimentée à travers l'action du mouvement populaire d'ici. Mais ce qui ne s'était pas passé au Québec, ça se passait là-bas de façon accélérée.

Le triangle des Sandinistes, au Nicaragua, au cours des deux premières années, a été un des plus beaux «laboratoires» humains que j'aie jamais vu. Quand un enfant de 14 ans, qui vit à Managua, part six mois avec son sac au dos et ses crayons, faire de l'alphabétisation en campagne, avec des paysans... Tu assistes à la formation de coopératives, à la réforme agraire, dans une dynamique très collective.

En même temps, tu vois ce qui se passe au Salvador, au Guatemala... Les gens nous donnaient beaucoup, nous apprenaient beaucoup, en terme de courage, de dynamisme, de partage. Des valeurs de partage et d'échange qui sont sclérosées, ici.

V.O.: On sent bien, dans vos productions, la volonté de faire connaître, précisément, les brèches, les solutions à des problèmes qui nous apparaissent, à nous, souvent insolubles. Par exemple, dans «La blessure et l'espoir», on peut voir une femme «médecin aux pieds nus» et son équipe dans la zone libérée en Erythrée. Ils sont de fait très ingénieux: inventer un microscope de poche en plein désert, mettre sur pied un hôpital clandestin dans les cavernes... Mais il n'y a pas que ça.

Y.P.: Non. On trouve aussi «la marde» de la condition humaine: la guerre, la famille, la contradiction entre la vie et la mort.

Wiesel, dans la série qu'on prépare avec lui, dit: «L'humanité c'est comme un train qui s'en va vers l'abîme». Et pour quelqu'un qui a connu les camps de concentration nazis, l'image est particulièrement choisie. Le portrait d'un siècle, d'une société qui aurait avancé à pas de géant, c'est complètement faux.

Notre société d'ici n'a pas les outils pour dépasser la crise qu'elle traverse parce qu'elle n'est pas dans un contexte

de nécessité. Là-bas, si les femmes ne s'organisent pas, les enfants ne mangeront pas.

V.O.: Tout en essayant de ne pas tomber dans le piège du sensationnalisme, vous présentez cependant des images très frappantes, très subversives, très éphémères en même temps. On voit, dans «Combattante parmi les hommes», une femme qui vient manifestement d'être torturée, par exemple. Malgré tous vos efforts, ne risque-t-on pas de ne retenir que ces images très dures?

Y.P.: Tu sais, le cinéma c'est essentiellement un médium d'émotions. Faire du cinéma c'est organiser des images et des sons pour produire le maximum d'intensité entre deux personnes.

On ne montre pas Gladys Baez torturée... On montre les effets psychologiques qu'elle a subis, comment elle s'est remontée, comment elle a continué d'élever ses enfants, les contradictions qu'elle rencontre comme première femme dans un front de guérilla (au Nicaragua). On montre la force de résolution des contradictions, le processus par lequel les forces de la vie triomphent des forces de la mort.

D'ailleurs, notre point de vue c'est de ne jamais cacher les contradictions, même par rapport à des processus révolutionnaires dont on pourrait être sympathiques. Nous avons même été arrêtés pour nos critiques du traitement des minorités par les sandinistes. Ça ne nous empêche pas de soutenir des éléments très progressistes de ce régime, mais nous essayons de garder un point de vue indépendant.

On a fait un film sur une jeune étudiante en médecine qui sortait des prisons clandestines, au Salvador. C'est très dur... Si tu regardes «Des Dames de coeur» et que tu «zap» là-dessus, tu tombes de haut! Mais la majorité des habitants de la terre vivent les situations dont on parle dans nos films.

V.O.: Il s'agit donc de se reconnaître comme une minorité...

Y.P.: Nous sommes une minorité de privilégiés et il faut secouer l'écran des privilèges qui nous masque la condition humaine. Autrement, on ne s'assume pas comme des êtres conséquents qui luttent

Vidéo Tiers-Monde VOUS ÊTES SOLIDAIRES... MAIS DU NORD!

D'Alter-Ciné est né Vidéo Tiers-Monde, un organisme sans but lucratif de soutien et d'aide directe aux groupes du Sud.

«On essaie, dit Alain Ambrosi, en dotant nos partenaires du Sud d'équipements vidéo et en les laissant parler, de présenter une vision différente du tiers-monde.»

Dans le contexte de répression et de censure, de nouveaux réseaux se développent sous des formes semi-légales ou clandestines. C'est ainsi qu'on documente au quotidien la lutte anti-apartheid en sortant des images des puits de mines; on reçoit et retransmet également des productions du Chili chaque mois, en dépit de tout.

«Un film tourné par un Philippin pour ses propres besoins nous donne nécessairement une autre vision du développement et des problèmes de répression que celle qu'on a l'habitude de voir ou même de filmer en tant que producteur. Car vous êtes bien gentils, nous disent-ils, vous êtes, solidaires, de gauche, tout ce que vous voudrez, mais vous êtes du Nord.»

Vidéo Tiers-Monde s'occupe également de la distribution des productions en provenance de ces pays pour qu'un maximum de gens soit en rapport les uns avec les autres: Sud-Sud, Sud-Nord... Dans cette veine, un projet de magazine régulier en provenance du Mozambique et de l'Angola est en préparation. «Souvent, d'un pays à l'autre ou à l'intérieur d'un même continent, ils ne savent pas trop ce qui se passe.»

Par exemple, on a fait parvenir des documents sur la grève des mineurs en Afrique du Sud au Brésil. Ces productions sont généralement présentées dans un cadre systématique d'éducation populaire: elles sont visionnées collectivement puis discutées, contribuant ainsi indéniablement à l'élargissement de l'espace démocratique au sein de chacun de ces pays.

«On fournit du matériel à la télévision, aux grands médias, mais on essaie d'aller plus loin en gardant nos contacts avec les groupes de solidarité. On essaie de faire de l'éducation populaire ici, sur le modèle de ce qui se fait là-bas.» C'est pourquoi, dans les meilleurs des cas, un guide de discussion et des suggestions de personnes-ressources accompagnent les documents visuels qu'ils distribuent.

G.B.

Vidéo Tiers-Monde, 276, St-Viateur ouest, Montréal, H2V 1X9; 276-4511.



contre l'indifférence ou pour un peu plus de justice sociale.

V.O.: Vous êtes allés en Afrique du Sud, en Ethiopie; vous irez bientôt en Pologne, en U.R.S.S... Comment choisissez-vous vos lieux de tournage?

Y.P.: L'année prochaine, notre plan de production nous conduit dans 22 pays. Ce qui nous amène à tourner quelque part, c'est la qualité de l'espoir qu'on peut y trouver. À l'heure actuelle, je serais incapable de faire un film sur Beyrouth: ça nous prend une dynamique de vie, d'espérance, de changement, sinon tu ne fais que renforcer les préjugés que

les gens ont déjà.

On a eu un contrat pour un reportage sur Carmen Quintana: ça faisait deux ans qu'on nous demandait de faire ça. Mais je ne voulais pas le faire quand elle était trop malade: ça ne m'intéressait pas de la montrer souffrante à l'hôpital. Je voulais plutôt présenter une jeune femme intelligente, sensible, active.

J'ai tenté de voir comment, à vingt ans, une femme fait l'apprentissage de la douleur, ce qui est très dur, mais aussi comment, à travers cette expérience-là, elle trouve des forces pour assumer de nouveaux défis et retourner dans son pays. Je voulais démontrer comment cette histoire est révélatrice de la capacité de la

société chilienne d'avancer. C'est pas Carmen et Rodrigo, c'est pas Roméo et Juliette qui m'intéresse!

V.O.: Mais n'est-ce pas difficile, malgré cette quête d'espérance et de vie, d'être quotidiennement confronté à la guerre, à la torture, à la faim, à la mort?

Y.P.: Parfois c'est dur. Y'a des équipes qui pètent. Y'en a qui ne sont pas capables de vivre ça. Y'a des tournages qui se font dans des conditions... Les quatre journalistes Hollandais qui ont été tués au Salvador, ils travaillaient avec nous... C'étaient des amis. Nous avons été les premiers arrivés sur les lieux... Les cada-



Zewdi, médecin aux pieds nus de la zone libérée de l'Erythrée, dans le film *La blessure et l'espoir*.

vres... Tu te souviens de ça pour très très longtemps... C'est normal, tu vis la peur.

V.O.: Le fait de durer, ça tient à quoi?

Y.P.: Quand tu vois les gens se débrouiller dans ces conditions-là, comme en Erythrée: ça fait vingt-six ans qu'ils se battent, qu'ils sont aux prises avec les bombes, les mines, le napalm, tous les jours. Toi, tu arrives avec ton gros confort, tu es là pour trois mois... Tu te dis: «Ch'us pas pour aller me plaindre!».

Tu as le privilège de partager leur expérience: moi, je prends toujours ce

point de vue-là. Parfois, tu es blessé. Mais le plus important, c'est ce que tu peux apprendre en sachant que tu es là dans des conditions très privilégiées. Parfois c'est dur, oui. C'est pas un gala. Mais tu sors de là bien plus avec le goût de trouver des moyens de les aider que de t'appitoyer.

C'est un travail à long terme, un travail sans éclat, mais un travail très satisfaisant. Par rapport à mes collègues qui font maintenant leur publicité pour Diet-Pepsi avec 200 ou 300 000\$ dans leurs poches et qui se promènent en Mercedes, je suis un marginal, un hétéroclite bâtard mal sorti d'Abitibi! Mais c'est pas important.

Ce qu'il l'est, c'est de rendre justice aux gens, dans tous tes rapports... avec l'équipe de tournage, avec les gens que tu filmes, avec les spectateurs aussi.

On n'a pas le droit d'avoir un esprit réductionniste vis-à-vis des spectateurs. Par rapport aux films sur l'Erythrée, les télévisions, au point de départ, disaient: «C'est trop compliqué, ça prend trop de temps avant qu'on comprenne comment les gens luttent contre la famine». Ce à quoi j'ai répondu: «Pendant un an on leur a montré des ventres affamés. Tu pourrais prendre une demi-heure pour leur expliquer comment les gens ont pris ça en mains...» «Le spectateur canadien n'aimera pas ça, c'est trop long, trop compliqué...». Mais la vie est compliquée. Et je fais confiance au monde!

V.O.: Vos productions sont nettement de calibre professionnel...

Y.P.: C'est pas du bénévolat sur pellicule: la série Wiesel sera vue par 150 millions de spectateurs à travers le monde. Nous avons une vie professionnelle: nous essayons donc d'avoir des critères professionnels, en plus des critères humains et de solidarité pour évaluer notre travail. À Radio-Canada, ils s'en foutent des critères de solidarité!

Nous luttons pour préserver une vision critique sur le monde, pour garder aux spectateurs un horizon qualitativement différent sur ce qui se passe à travers le monde. Dans la mesure où 85% des gens prennent leur information à la télévision, si on perd ça, on perd une grosse bataille.

Nous cherchons donc à parler à des gens qui vivent à la veille du 21e siècle. Il faut être innovateurs. Par exemple, on commence à faire des vidéo-clips: on en prépare un sur le Salvador, à partir d'une chanson de Raoul Duguay, pour les jeunes dans les écoles. **Vie Ouvrière** en vidéo-cassettes, ça ne serait pas une mauvaise idée... Pensez-y!

Il ne s'agit pas de mystifier le médium non plus: nous en voyons les limites: mais nous essayons de faire en sorte d'être de notre âge. ■

1. Alter-Ciné a produit la série «Le choc des Amériques», diffusée sur les ondes de Radio-Québec en 1983. Il s'agit d'une série de huit films où l'on présente les fondements des conflits, les alternatives en cours et le portrait de quelques individus illustrant l'évolution de cette région. **Alter-Ciné**, 5371, de l'Esplanade, Montréal, H2T 2Z8; 273-7136.

par PIERRE VIAU

DÉLICES DES MONDES



À quelques coins de rue des locaux de la CSN et du terminus d'autobus du boulevard Charest, à Québec, une affiche attire le regard. En s'y rapprochant, des odeurs neuves nous invitent à en savoir plus et à entrer dans le café-restaurant: DÉLICES DES MONDES MULTI-ETHNIQUES.

Le décor et l'ameublement sont sans prétention: l'important est ailleurs. Chaque jour de la semaine, le midi pour 4,50\$, on peut partir à l'aventure vers un pays lointain en prenant un repas sénégalais, mexicain, laotien, indien, maghrébin, etc. Les soirs d'une semaine sont consacrés à un seul pays, bien que le menu à la carte permette l'expérience multi-ethnique en un seul repas.

Deux jeunes qui ont appris sur le tas, avec la collaboration de femmes immigrantes, assument cet immense défi d'assurer la vitalité de ce restaurant unique parce que multi-ethnique.

Le clin-clan commercial y est totalement absent. Pour assurer un climat familial et chaleureux, on a misé sur la différence: la musique, le repas, deux jeunes fort sympathiques qui aimeraient bien que d'autres se joignent à eux.

C'est à Québec, au 281 rue de la Couronne; (418) 648-9248.

VIVRE À CÔTE-DES-NEIGES

Pour qui veut saisir une facette du Montréal multi-ethnique, une petite marche dans la partie nord du quartier Côte-des-Neiges ou un tour d'autobus 160, à l'heure de pointe, permettent de prendre nettement conscience de la société qui se transforme.

Côte-des-Neiges est certainement l'un des quartiers les plus multi-ethniques de Montréal. À partir des données du recensement de 1981, on estime que 49% de la population du secteur ouest et 43% du secteur est, est née à l'extérieur du Canada.

S'il y a plus de 106 ethnies différentes dans le quartier, on compte une concentration importante de Juifs originaires d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord, d'Antillais anglophones, de réfugiés du Sud-Est asiatique et de Latino-américains. On estime à environ 3 500 le nombre d'Hispanophones dans Côte-des-Neiges.

Pour mieux cerner la réalité et les difficultés des familles latino-américaines du quartier, l'Association des immigrants latino-américains de Côte-des-Neiges (AILAC) et le CLSC local ont publié une recherche sur les latino-américains au Québec, où l'on trace un portrait des familles de Côte-des-Neiges. Le Québec compte aujourd'hui de 35 000 à 40 000 personnes latino-américaines.

La première section du document dresse un profil socio-démographique de

cette population: nombre, pays d'origine, types de statut à l'immigration, scolarité, occupations, différences entre hommes et femmes et entre personnes provenant de pays différents en ce qui a trait à la scolarité, la connaissance des langues, aux taux d'activité et de chômage.

La deuxième partie vise à établir certaines caractéristiques de la communauté latino-américaine résidant dans Côte-des-Neiges. Enfin, la troisième partie cherche à décrire de façon plus approfondie certaines difficultés vécues par les familles, en particulier les femmes.

Près de 10 000 latino-américains sont des requérants au statut de réfugiés qui attendent une réponse. Ces requérants représentent environ 40% des personnes visées par la recherche. L'apprentissage de la langue y est plus difficile, car un requérant ou une requérante est exclu-e des programmes de langue du COFI et ne peut pas non plus poursuivre des études (y compris les cours de français dans les Commissions scolaires). Les requérants attendent plusieurs mois avant de bénéficier d'un premier permis de travail et n'ont pas droit à l'aide financière de l'Office des services de garde. Ils ne reçoivent pas non plus d'allocations familiales ni de crédit d'impôt pour enfants. Ils sont soumis à toutes sortes de tracasseries administratives et doivent attendre plusieurs années pour obtenir une réponse à leur demande de refuge.

Quant au travail, les latino-américains se retrouvent dans les secteurs précaires et mal payés comme le textile, la conciergerie, la restauration. Les femmes reçoivent un salaire presque deux fois moindre que leurs compatriotes masculins.

On a aussi remarqué que les femmes sont très isolées, démunies, sans véritable réseau de support. Elles ne connaissent presque rien du fonctionnement général des institutions sociales et ne reçoivent pas d'information sur leurs droits et recours.

Les familles latino-américaines de Côte-des-Neiges vivent des problèmes aigus de logement. Elles habitent des appartements souvent insalubres, surpeuplés, dont les loyers sont trop élevés pour leur budget.

À cause du caractère récent de son implantation dans Côte-des-Neiges, la communauté latino-américaine est peu organisée. De fait, le quartier est surtout un secteur d'accueil pour de nombreux requérants au statut de réfugié arrivés récemment au Québec.

Il existe une association latino-américaine dans le quartier. Avec de très faibles moyens financiers, elle ne peut offrir toute la gamme de services et d'activités jugés pourtant indispensables.

On peut se procurer cette étude à l'Association des immigrants latino-américains du quartier, au 5307 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1Y4; tél: 737-3642.

Pierre Viau est membre du comité international de Vie Ouvrière.

UNE ÉCONOMIE ALTERNATIVE

Sous le thème «L'autre économie: une économie alternative», le colloque de l'Association d'économie politique se tiendra à l'Université du Québec à Montréal, les 21-22 octobre prochains.

Économie duale, entreprises alternatives, développement local et communautaire: au cours des ateliers, des intervenants provenant de plusieurs pays tenteront d'établir des rapports entre les différentes facettes de «l'autre économie».

On obtiendra des renseignements supplémentaires en s'adressant au 282-4397 ou au 282-8377.

UN PORTRAIT DE NOTRE DIFFÉRENCE

Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec vient de publier le résultat d'une recherche-action intitulée «Les pratiques alternatives en santé mentale au Québec: un portrait de notre différence». Les pratiques thérapeutiques et l'interaction avec la communauté sont les deux principaux axes autour desquels l'information a été recueillie et analysée. Le R.R.A.S.M.Q. souhaiterait vivement le développement d'un secteur recherche pour donner suite à ce projet.

Ce rapport est disponible au R.R.A.S.M.Q., au coût de 10\$ (+4\$ par la poste), au 260, Ste-Catherine est, suite 101, Montréal, H2X 1L4; 848-1052.

LE 25e DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

À l'occasion du 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du 25e anniversaire de la Ligue des droits et libertés, cette dernière organise, cet automne, une série de panels dont les thèmes sont prometteurs:

- Les chartes, instruments d'une plus grande égalité, d'une plus grande démocratie?

- Émergence de sociétés de surveillance

- Néo-libéralisme, pauvreté et droits de l'homme

- 40 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme

- L'immigration et le Québec de demain.

Le nom des panelistes sera communiqué sous peu. On attend des personnes-ressources de plusieurs pays. Pour de plus amples informations: 527-8551.

UN NOUVEAU RÉGIME... DE VIE

Le Centre des femmes de Verdun offre une série de 10 rencontres sur l'obsession de la minceur qui débutera fin septembre. Cet atelier propose une réflexion sur les rapports qu'entretiennent les femmes avec leur corps et la nourriture, tout en questionnant l'efficacité des diètes. Il veut également permettre aux femmes de trouver des alternatives et des moyens originaux d'adopter un nouveau régime... de vie.

Pour informations: le Centre des femmes de Verdun, 3993, Wellington; 767-0384.

UNE PETITE CARTE POSTALE

Que diriez-vous de faire parvenir une petite carte postale au président de Shell Canada? C'est ce que le Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility vous propose afin de faire pression sur cette compagnie ainsi que sur Varsity Corporation (Massey Ferguson) et Rio Algom (mines d'uranium), trois compagnies qui ont d'importants investissements en Afrique du Sud et en Namibie.

On peut se procurer de la documentation sur les activités de ces corporations en Afrique australe de même que des cartes postales pré-adressées au 129, St-Clair Ave West, Toronto, M4V 1N5.

LES ENFANTS, CES INDÉSIRABLES

Il est désormais possible de porter plainte, auprès de la Commission des droits de la personne, contre les propriétaires qui refusent de louer à cause de la présence d'enfants.

La présence d'enfants est le motif le plus souvent invoqué par les propriétaires pour refuser de louer un logement. Bien que l'article 1665 du Code civil condamne explicitement cette forme de discrimination, rien n'incitait les propriétaires à ces-

ser leur pratique discriminatoire puisque cet article de la loi n'était pas appliqué.

Jusqu'à maintenant, les plaignantes se retrouvaient dans un vide juridique total parce que le substitut du procureur général qui devait normalement s'occuper de ces plaintes ne le faisait pas et que le motif «avoir des enfants» n'apparaissant pas dans la Charte québécoise des droits et libertés, la Commission des droits de la personne ne pouvait intervenir.

À partir de maintenant, la Commission des droits de la personne recevra les plaintes de discrimination basée sur la présence d'enfants en utilisant le motif «âge» qui apparaît dans la Charte. Il sera également possible de porter plainte en vertu de l'article 1665 du Code civil. Les contrevenants à cet article seront en outre passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000\$.

Selon une enquête réalisée à Montréal, les femmes cheffes de famille monoparentale sont les principales cibles de cette discrimination. Or la pauvreté d'un grand nombre d'entre elles limite considérablement, dès le départ, leurs possibilités d'accès à des logements décentes. On pourra trouver un portrait global de la situation des femmes locataires au Québec dans **Un dossier à ouvrir: Actes du colloque Femmes et logement**, colloque qui s'est tenu en octobre dernier.

On peut se procurer ce document au coût de 12\$ (plus les frais de poste) à Information-Ressources Femmes et Logement, 1200, rue Laurier est, #212, Montréal, H2J 1G9; 272-9304.

Les droits de la personne: au delà des chartes

Palais
de justice
Montréal

1 UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT...

rue
Notre-Dame

R. FRECHETTE-STOCK PHOTOS

Droit à l'intégrité des personnes, droit au travail, droit à la paix internationale: la multiplication des revendications au nom de l'un ou l'autre droit, combinée à leur violation quotidienne à la grandeur de la planète en rend plusieurs perplexes.

À l'occasion du 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, plus près de nous, du 25ème anniversaire de la Ligue des droits et libertés, on n'est pas sans s'inquiéter de la portée réelle des multiples Chartes et Déclarations qui ornent les murs des parlements. À l'heure néolibérale des Reagan, Thatcher et Mulroney, les questions foisonnent.

«Tout le monde se bat au nom des mêmes valeurs: la justice, l'égalité. Ce qui déparage, c'est la sorte d'hommes **pour qui** l'on demande justice et liberté, la sorte d'hommes **avec qui** l'on entend faire société: les esclaves ou les maîtres.»

Merleau-Ponty ne croyait pas si bien dire.

Les droits... mais quels droits?

par GINETTE BOYER

On proclame les droits individuels fondamentaux pour se protéger des abus du Pouvoir et l'on demande sans sourciller à ce même État d'opérationnaliser les droits socio-économiques. Mais vers qui se tourner pour faire respecter les droits-solidarités à la paix ou à l'environnement?

Les attaques néolibérales rendent d'autant plus urgente la nécessité de dé mêler quelques-unes des questions surgies de l'évolution de la notion de droit et de la diversification des pratiques qui s'en sont inspirées¹.

Trois générations de droits

La proclamation officielle des **libertés et droits fondamentaux** par des Déclarations ou des Chartes a été acquise de haute lutte, afin d'assurer l'autonomie et la dignité des individus contre les abus de pouvoir des rois, puis des seigneurs et des gouvernements. Néanmoins, le droit à la vie, le droit à la sûreté et à l'intégrité des personnes, la liberté de conscience ou d'association sont encore constamment menacés au nom de la sécurité nationale, par exemple. Au Canada, l'infiltration de groupes pacifistes et syndicaux par le Service civil de renseignements de sécurité (S.C.R.S.) est bien connue, en particulier depuis «l'épisode» Marc Boivin à la C.S.N.

À partir de ces droits fondamentaux, les mouvements sociaux — particulièrement le mouvement ouvrier — ont ensuite travaillé à la reconnaissance de **droits économiques et sociaux**: droit au travail, à la sécurité sociale, à la santé, à l'éducation, etc. Car «l'asservissement économique dans lequel était maintenue une majorité d'individus pouvait se comparer à n'importe quelle violation des droits civils et politiques.»²

Cette deuxième génération de droits diffère sensiblement de la première: paradoxalement, on s'adresse cette fois à

l'État pour créer des institutions pouvant garantir un tant soit peu l'exercice de ces droits sociaux. Or le taux de chômage élevé, les obstacles à la syndicalisation ou encore l'intensification des mesures de contrôle dans l'application de certains programmes sociaux entrent en contradiction flagrante avec ce «mandat» attribué à l'État.

Enfin, on évoque de plus en plus un troisième type de droits, **les droits-solidarités**, pour réclamer le droit au développement, le droit à un environnement écologiquement sain ou même le droit d'appropriation des ressources communes de l'humanité. Mais cette dernière génération de droits soulève de nombreux problèmes lorsqu'on tente de les inscrire dans des déclarations formelles.

«S'agit-il vraiment de droits, demande Bernard Quelquejeu. Un droit a un titulaire, il appartient à quelqu'un; il a un objet précis et possible (car il n'y a pas d'obligation légitime à l'impossible); enfin, il est opposable à une personne précise, physique ou morale. (...) Une prolifération aboutirait à étiqueter comme «droit» ce qui ne constitue que des vœux, des souhaits, des utopies, qui ne se prêtent nullement, dans l'état actuel des institutions et des législations, à devenir des «droits»: car le choc, en retour, inévitable, serait que le droit lui-même tendrait à

n'être plus qu'un vœu inefficace et vain, sans garanties possibles.»³

Les paradoxes qui entourent ces différents appels aux droits pour promouvoir la dignité fondamentale des personnes ne devraient cependant pas nous empêcher de mesurer leur indéniable poids politique.

Le néolibéralisme contre les libertés

Les néolibéraux demandent à l'État de s'abstenir de toute intervention au nom de l'hypothétique équilibre qui s'établirait entre producteurs, travailleurs et consommateurs. Mais la libre entreprise, on le sait, n'a jamais empêché les «entrepreneurs» de polluer gravement l'environnement, ni de faire travailler leurs salariés

La dignité et le profit

«L'enjeu, c'est la liberté sur la planète. On ne la paiera jamais trop cher. Quelle liberté? La liberté d'entreprendre, d'investir, d'acheter, de produire et de vendre? Sans aucun doute. Pourvu que ce ne soit pas au prix de conditions de vie dégradantes, d'arrestations arbitraires, d'intolérables tortures, de massacres. De cette dignité sans laquelle l'homme n'est pas un homme. Pourvu que, à l'ombre d'un régime fort, la liberté d'«entrepreneurs» affairistes ne soit pas assurée par l'asservissement, l'humiliation, l'assassinat, la misère... Les difficultés économiques de l'heure ne peuvent en aucun cas justifier la moindre entorse à ces droits durement conquis.»⁵

CLAUDE JULIEN

ON VEUT
 JOUIR
 SANS ÊTRE
 OBLIGÉ
 D'ENFANTER



L'avortement: un bel exemple d'appropriation collective d'une revendication sur la base d'un droit individuel.

dans des conditions dangereuses et insalubres. Ce sont donc les normes et réglementations imposées par l'État suite aux multiples luttes politiques menées par les groupes de citoyens qui gênent les néolibéraux.

En somme, ces derniers sont contre l'intervention de l'État... sauf lorsque vient le temps de «stimuler l'économie» par l'augmentation du budget militaire ou de sauver des banques de la faillite; autrement dit, lorsqu'il s'agit d'accaparer le Trésor public au service de la libre entreprise.

L'envers de la médaille néolibérale, c'est inévitablement la répression et la misère: les populations du tiers-monde et du quart-monde en savent déjà quelque chose. On l'a vu, la pauvreté chronique, structurelle, est une négation **de fait** des

droits et libertés les plus élémentaires puisqu'elle en empêche l'exercice. Par conséquent, la montée du néolibéralisme ne peut qu'envenimer la situation, déjà très grave.

«Le libéralisme politique est fondé sur le droit qu'ont les citoyens de s'exprimer et de s'organiser pour la conquête du pouvoir, d'un pouvoir qui devra intervenir dans les relations entre groupes socio-économiques pour en contenir les excès, en sanctionner les violences et les abus. Cela s'appelle la démocratie. C'est cette démocratie que les néolibéraux veulent renvoyer dans les limbes.»⁴

Pas de garantie à vie

Dès lors, qu'advient-il des droits et libertés? Deux questions au coeur des en-

jeux actuels nous fourniront quelques indices.

Pour commencer, il est fréquent d'opposer les droits socio-économiques — collectifs — aux droits fondamentaux — individuels —, généralement mieux protégés, dit-on, par les Chartes. Pourtant les Chartes canadienne et québécoise sont massivement utilisées comme outil de combat collectif.

Prenons l'avortement. C'est entre autres au nom du respect de l'intégrité physique de la mère que la Cour suprême a statué que les modalités entourant la pratique des avortements étaient contraires à la Charte canadienne. Toutefois, s'il est une lutte qui repose sur une revendication collective, c'est bien celle-là... Il en va de même pour le droit à l'égalité où ce sont maintenant des groupes bien identifiés de personnes (handicapés, femmes) qui ont gagné l'introduction de programmes d'action positive.

Par ailleurs, l'enchâssement des Chartes dans les constitutions risque de créer, croit-on, un déséquilibre entre le pouvoir politique des élus et le pouvoir judiciaire puisqu'en cas de conflit, c'est le tribunal qui est appelé à trancher. S'il peut s'agir d'une menace réelle à la démocratie, ce n'est cependant pas la seule issue possible. On se souviendra de la mobilisation populaire à laquelle a dû faire face Ronald Reagan lors de la nomination d'un juge considéré comme trop conservateur. La même chose pourrait se produire ici...

Devant ceux qui craignent la suprématie des tribunaux, le repli sur les droits individuels ou encore la dilution de la notion de droit, se dresse l'urgence de gagner — sinon de préserver — du terrain au détriment des néolibéraux.

En matière de droits et libertés, il n'existe pas de garantie à vie sur le produit... La vigilance, on le voit, est toujours de mise. ■

1. Merci à Gilles Rivet, de l'Entraide missionnaire et à Jocelyne Lamoureux, de la Ligue des droits et libertés, pour leur collaboration à la préparation de cet article.
2. Ligue des droits et libertés, **Dans la mêlée, 25 ans droit au coeur de nos libertés**, 1988, p. 28.
3. Bernard Quelquejeu, «Un recours contre la violence, les droits de l'homme» **Alternatives non violentes**, no 66, p. 4.
4. Claude Julien, «Le corset libéral» in **Le libéralisme contre les libertés**, un excellent cahier spécial publié par **Le Monde diplomatique**, avril 1988, p. 47.
5. Idem, p. 52.

Éduquer aux droits

par MARTINE D'AMOURS

Cet automne, votre enfant sera peut-être invité à écrire à un-e jeune prisonnier-ère d'opinion; peut-être aussi aura-t-il l'occasion de rencontrer des jeunes venus de pays en guerre. On lui proposera probablement de sacrifier l'un de ses jouets de guerre au profit d'une sculpture pour la paix. Derrière toutes ces activités, un double désir: célébrer en milieu scolaire le 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et faire de 1988-89 une année de «démilitarisation des enfants».

Une préoccupation récente

L'éducation aux droits humains n'a pas une très longue tradition dans les écoles du Québec. Formellement, les droits n'occupent qu'une infime place dans les programmes d'études: un module du programme d'enseignement moral, une partie d'un volet du cours de formation personnelle et sociale, une dizaine d'heures en enseignement religieux en secondaire I. Quand il est question de droits et libertés à l'école, c'est souvent grâce à la bonne volonté

d'individus (professeurs, animateurs de pastorale) ou de groupes.

Pionnière, la Commission des droits de la personne lançait, en novembre 1981, le guide **Jeunes égaux en droits et responsables**. Soucieuse d'appliquer au milieu scolaire les principes énoncés dans la Charte québécoise des droits et libertés, cette publication a, au niveau des écoles et des commissions scolaires, suscité les réactions les plus diverses: parfois utilisée avec enthousiasme et parfois interdite de distribution.

De son côté, en 1983, la CEQ publiait le

guide **Si vous croyez aux droits humains**, suivi, en 1985, par le document **Jeunesse: s'engager au delà des mots**.

En 1986, Année internationale de la paix, la CEQ, le ministère de l'Éducation et d'autres organismes produisent un cahier pédagogique d'éducation à la paix (**Éduquer à la paix, c'est contribuer à bâtir la paix**), un disque et d'autres outils. Parallèlement, pour une première fois en 1985, la tournée internationale Jeunesse pour la paix et la justice sillonne le Québec. Une cinquantaine de jeunes de 13 à 19 ans, réfugiés, Autochtones ou issus de pays en guerre, ont ainsi témoigné de leur expérience auprès d'élèves québécois.

Ces deux germes d'éducation aux droits humains, l'un davantage axé sur les droits et la non-discrimination en milieu scolaire, l'autre mettant davantage l'accent sur la paix et la solidarité internationale, sont en train de développer de plus en plus de complicités, voire même de jonctions. De plus en plus, vous dira-t-



PIERRE BLACHE

on unanimement, on ne saurait éduquer aux droits humains sans parler de paix et de relations interculturelles.

Des enfants de la guerre

Elle s'appelle Mani Jeh. Elle a quitté son Afghanistan natal il y a six ans, puis elle a vécu deux ans dans un camp de réfugiés en Inde. Finalement arrivée au Canada sans papiers, elle a dû se battre pour avoir le droit de retourner à l'école.

En 1985, à 16 ans, Mani Jeh participait à la première tournée internationale Jeunesse pour la paix et la justice¹. Son but: «Il faut que les jeunes développent un sentiment de responsabilité face à ce qui se passe dans le monde. Si les enfants comprennent ce qui se passe, peut-être que demain ils ne referont pas les mêmes erreurs. Moi j'ai beaucoup appris au contact des autres jeunes de la Tournée.»

Les élèves québécois de la soixantaine d'écoles visitées chaque année par la Tournée sont touchés par les récits d'enfants de la guerre et par ceux de jeunes Autochtones d'ici, aussi victimes d'injustices. L'identification à d'autres jeunes est un moteur puissant: «Si un adulte l'avait raconté, ça n'aurait pas été pareil», disent-ils souvent.

«La Tournée a tellement bouleversé nos élèves, qu'ils nous ont demandé toute l'année si les jeunes allaient revenir», rapportait cette enseignante de Huntingdon, qui multiplie l'impact de cette visite par les exemples qu'elle apporte dans ses cours de sciences morales. Outre le suivi assuré par certains professeurs à l'intérieur même de leurs cours, la Tournée vise à ce que des groupes locaux (pacifistes, communautaires, etc.) poursuivent le travail de sensibilisation amorcé.

À la défense de prisonniers d'opinion

Un midi par semaine, Tatiana Garakani et Blanca Aguilar écrivent des lettres. Membres du groupe d'Amnistie internationale de l'école secondaire St-Luc, elles écrivent inlassablement pour s'informer d'un disparu ou réclamer la libération d'un prisonnier d'opinion. Parfois, l'organisation leur apprend que leurs efforts ont porté fruit; alors c'est la fête.

Amnistie internationale compte de tels groupes dans une quinzaine d'écoles secondaires ou de collèges. Essentiellement, ils font des «actions urgentes»: let-

tres ou télégrammes à expédier dans un très court laps de temps. De plus en plus cependant, on tend à jumeler les groupes d'étudiants avec les «groupes accrédités» qui prennent en charge des dossiers de prisonniers sur une plus longue période.

Tatiana, arrivée d'Iran depuis moins de deux ans, se souvient combien, pour les peuples qui vivent dans des régimes non démocratiques, il est important qu'on parle de leur cause à l'étranger: «C'est important de faire savoir à ces régimes qu'on sait que telle personne est disparue ou qu'elle a été torturée». Pour Blanca, née au Salvador, la liberté acquise ici donne le goût d'agir: «Dans mon pays, nous n'avons même pas le droit de parole! C'est en arrivant ici que je me suis rendue compte de ce qui se passait dans mon pays et dans le monde.»

Marie Huguet-Latour, animatrice de pastorale et initiatrice du groupe, souligne tous les aspects touchés par un tel travail: «La politique internationale, les complications canadiennes, la question de l'armement, le débat sur la peine de mort... On découvre des liens entre ces diverses situations et ça nous amène à être plus critiques sur notre propre société, à exiger plus de justice pour ici.»

Et les droits des jeunes?

«Les jeunes ne peuvent apprendre le sens des droits fondamentaux que s'ils sont reconnus comme sujets de droits, capables de les exercer et d'assurer leur respect.» L'un des intervenants à la Conférence **Les droits ça s'apprend**², reprenant en cela les recommandations de l'UNESCO, rappelait avec beaucoup d'à-propos qu'on ne peut apprendre la démocratie que dans un cadre démocratique, autrement dit, l'école ne peut prétendre éduquer aux droits humains sans pratiquer en son sein l'égalité, l'impartialité, la justice. Parler de respect des droits à l'école, c'est inévitablement poser la question de l'exercice de l'autorité, de la participation étudiante, de la liberté d'expression (notamment via les journaux étudiants), du droit d'association (via les associations étudiantes).

Lors de cette même Conférence, il est notamment ressorti que «l'école demeure encore dans l'ensemble autoritaire, conservatrice et les comités étudiants, quand ils existent, ont peu d'effet et peu de pouvoir». L'un des ateliers recommandait «que la réglementation scolaire devienne

un outil pour éduquer aux droits et qu'elle passe d'une fonction d'abord administrative à une fonction d'abord éducative.»³

En 1981, la Commission des droits de la personne avait fait l'effet d'une bombe avec son guide **Jeunes égaux en droits et responsables**. L'affirmation que les jeunes avaient des droits avait suscité un peu de panique, du genre: «Les jeunes sont déjà suffisamment portés à revendiquer; qu'est-ce que ça sera si on leur dit qu'ils ont des droits?»

Selon Nicole Pothier, agente d'éducation à la Commission, les réactions ont évolué depuis: «Maintenant, le personnel scolaire se demande plutôt comment reconnaître les droits des jeunes, afin qu'ils prennent leur place, dans une optique de responsabilité et de réciprocité. De plus en plus de gens considèrent en effet qu'il vaut mieux régler les litiges par la recherche de consensus plutôt que par la force. La reconnaissance du fait que toute personne a des droits semble moins menaçante qu'auparavant, en même temps qu'elle oblige à changer certaines façons de faire.»

La Commission des droits de la personne donne maintenant des sessions de formation⁴ adressées au personnel scolaire, sur la base du document **Pour mieux vivre ensemble** (édition revue et augmentée de **Jeunes égaux en droits et responsables**). Très utiles pour maîtriser les principaux outils (Déclaration universelle des droits de l'homme, Charte québécoise des droits et libertés de la personne) et voir comment on peut les intégrer à l'enseignement, ces sessions veulent aussi proposer des modes d'organisation de la vie à l'école qui soient respectueux de toutes les personnes qui y vivent.

Un automne chaud

Avec la collaboration d'une huitaine d'associations (Commission des droits de la personne, Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale), la CEQ lancera dès septembre un cahier pédagogique⁵ proposant une série d'activités autour du thème «Déclarer la paix; réclamer nos droits». On débutera le 20 septembre, avec une minute de silence pour la paix, pour poursuivre, jusqu'à la fin octobre, avec des activités liées aux jouets militaires et à la paix. Le tout culminera autour du 10 décembre, date du 40ème anniversaire de la Déclaration universelle

(suite à la page 21)

La Charte et le droit du travail:

Privilégier les droits individuels au détriment des droits collectifs?

par ROBERT COUILLARD¹

La Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 2d), énonce la liberté d'association comme une liberté fondamentale. Cela signifie-t-il la reconnaissance constitutionnelle de droits aussi importants que ceux de négocier librement une convention collective et de faire la grève?

Dans trois jugements récents, une majorité de juges de la Cour suprême du Canada ont répondu par la négative, en dépit de la dissidence de deux des leurs et de l'interprétation contraire de nombreux experts. Qu'est-ce que cela annonce pour l'avenir des droits collectifs et notamment des droits du travail? Se pourrait-il que la Charte et son interprétation deviennent l'occasion—sinon un moyen—de remettre en cause notre droit des rapports collectifs et de travail?

Pas une avancée, mais pas un recul

Pour le mouvement syndical, l'enjeu est de taille. Une reconnaissance constitutionnelle des droits de négociation collective et de grève aurait eu pour effet de rendre beaucoup plus difficiles les limitations à leur exercice, par exemple par des lois statutaires, des lois spéciales ou par voie d'injonction².

L'avancée que le mouvement syndical aurait pu légitimement espérer n'a donc

pas eu lieu, du moins pour le moment. Au plan juridique, l'effet de ces décisions ne représente toutefois pas un recul par rapport à la situation prévalant avant l'adoption de la Charte en 1982. Ni le Code du travail, ni le régime syndical existant ne s'en trouvent mis en cause.

Il pourrait en aller tout autrement sous d'autres aspects majeurs, tels le monopole de représentation syndicale³ et la retenue syndicale obligatoire, deux piliers de notre régime syndical.

À craindre: des altérations à la pièce

Un jugement de la Cour suprême de l'Ontario (l'arrêt Lavigne) témoigne de ce qui pourrait advenir de l'article 47 du Code du travail, article qui impose la retenue de la cotisation syndicale pour tous les salariés qui font partie de l'unité d'accréditation.

En se fondant largement sur la jurisprudence américaine, la Cour suprême de l'Ontario a reconnu que la liberté d'association protégée par l'article 2d) de la Charte inclut aussi une liberté de non-association. Sur cette base, elle conclut qu'une disposition de retenue obligatoire dans une convention collective viole la liberté d'association. Cette convention impliquait une institution créée par le gouvernement et la disposition en question était permise (et non imposée) par la loi ontarienne. Quant à savoir si cette limitation était raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique (selon l'article 1 de la Charte), la Cour a conclu que l'utilisation de cotisations obligatoires pour des fins autres que la négociation et l'application de la convention collective ne peut être justifiée lorsque l'individu

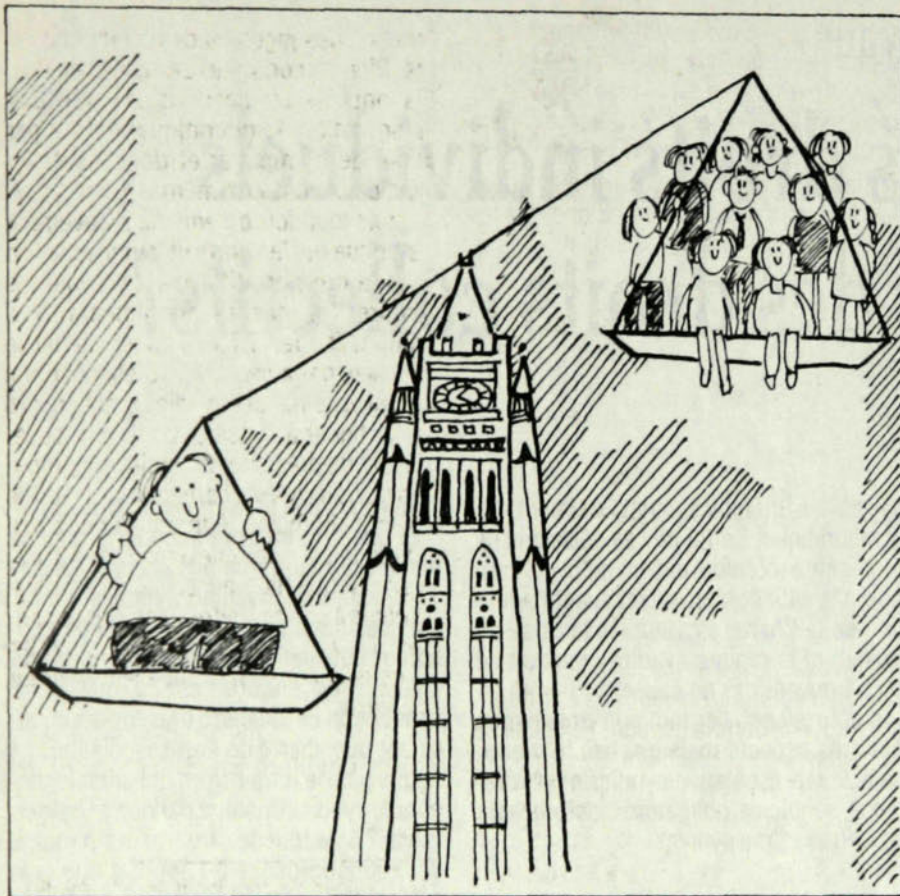
s'objecte à ces utilisations autres.

Si une telle interprétation était retenue par la Cour suprême du Canada, l'article 47 deviendrait invalide, avec les conséquences que l'on suppose sur la perception et l'utilisation des cotisations syndicales. Plus encore, est-ce que cette conception de la liberté d'association, incluant une liberté de non-association, ne risque pas de remettre en question le monopole syndical institué par notre Code du travail? Il y aurait des arguments et même de la jurisprudence à l'appui d'une telle prétention, avec ce que cela suppose de bouleversement pour notre régime et notre mouvement syndical.

Y a-t-il lieu de céder à la panique? J'avoue avoir beaucoup de difficulté à imaginer que la Cour suprême en vienne à disloquer de cette manière notre régime de rapports collectifs de travail. Les propos tenus par la majorité des juges dans **Re Public Service Employee Relations Act**, l'un des trois jugements pré-cités, vont plutôt dans le sens contraire et manifestent une répugnance à se substituer au législateur en cette matière. Encore que les juges passent, que les conjonctures changent, mais que la Charte reste.

Des droits privilégiés?

«Si les principes fondamentaux de la liberté individuelle sont enchâssés dans la Constitution (parce que constants!), mais que les droits collectifs, ou socio-économiques, ne le sont pas (parce que les contextes changent!), il s'ensuit une dynamique particulière entre les uns et les autres, où les uns, enchâssés, seront privilégiés.»



Un scénario plus plausible serait que sans démanteler le système, on l'altère ou le «raccorde» à la pièce. En effet, on pourrait mentionner d'autres dispositions de nos lois du travail susceptibles d'être remises en cause par l'application de la Charte: les mesures de sécurité syndicale, le piquetage, les procédures de détermination de l'unité d'accréditation, celles concernant la représentativité, etc.

Charte, relations de travail et économie

Dans *Re Public Service Employee Relations Act*, le juge McIntyre invoque «de bonnes raisons de politique sociale» pour ne pas implicitement déduire le droit de grève du droit d'association. Après avoir souligné l'importance fondamentale du droit au travail et son caractère «extrêmement délicat», il enchaîne sur des considérations économiques. Je le cite: «De gigantesques changements d'ordre économique, social et industriel se préparent non seulement au Canada et en Amérique du Nord, mais aussi dans d'autres parties du monde. L'évolution de l'éco-

nomie nationale canadienne, le déclin des industries fondées sur les ressources naturelles ainsi que de l'industrie lourde, ces changements qui surviennent dans l'ordre commercial et industriel international, ont engendré une pression énorme pour que soient réévaluées les façons traditionnelles d'aborder les questions économiques et industrielles, y compris celle du droit et des politiques en matière de travail». Le juge poursuit en disant qu'intervenir dans ce processus dynamique, à ce premier stade d'évolution de la Charte, reviendrait à conférer à l'une des forces en présence (par la reconnaissance constitutionnelle du droit de grève) une arme économique qui échapperait, sous réserve de l'article premier, à tout contrôle législatif et pourrait aller jusqu'à geler les relations de travail et à restreindre le processus d'évolution nécessaire pour faire face aux circonstances changeantes de la société contemporaine (1987 IRCS 414 et 415).

Pour préciser sa pensée, le juge McIntyre cite Peter Gall: «La négociation collective joue un rôle extrêmement important dans notre société, et ce, depuis un certain temps maintenant. Mais en

sera-t-il toujours ainsi? Pouvons-nous avec certitude prédire que dans 50 ou même 20 ans la négociation collective sera toujours l'activité première des syndicats? Ou bien aurons-nous adopté quelque autre technique pour fixer les conditions d'emploi, comme l'arbitrage intégral d'intérêts ou un recours plus important à des normes législatives... La Charte consacre les principes fondamentaux de la liberté individuelle. Les activités de l'homme peuvent changer avec le temps mais ces principes demeurent constants. La négociation collective n'a pas cette même qualité d'être de tous les temps et en conséquence, nous serions bien malin de lui accorder une protection constitutionnelle en vertu de la notion de liberté d'association» (1987 IRCS 415). Voilà le gros gibier!

Une première remarque s'impose: les débats entourant l'adoption et l'interprétation de la Charte canadienne reflètent bien une opposition historique entre deux conceptions des droits et libertés. L'une, inspirée du libéralisme classique et de sa notion d'égalité formelle, s'appuyait exclusivement sur les droits individuels; l'autre, véhiculée par les luttes syndicales et sociales, voyait dans les droits collectifs et socio-économiques, une garantie plus concrète d'égalité. M. Gall s'inscrit d'emblée dans le premier courant.

Deuxième remarque: les propos du juge McIntyre et ceux qu'il cite de Peter Gall révèlent la nature et l'ampleur des forces économiques, idéologiques... et juridiques auxquelles aura à faire face le mouvement syndical dans le contexte de la Charte. Avec une concision et une logique remarquables, le juge pose les véritables enjeux des relations industrielles et de travail pour les années à venir. C'est avec raison, il me semble, qu'il soulève les problèmes qu'entraînerait une trop grande rigidité du droit du travail et du droit en général. Mais ce faisant, c'est toute la question d'une charte constitutionnelle qu'il met aussi sur la sellette. Car si les principes fondamentaux de la liberté individuelle sont enchâssés dans la Constitution (parce que constants!), mais que les droits collectifs, ou socio-économiques, ne le sont pas (parce que les contextes changent!), il s'ensuit une dynamique particulière entre les uns et les autres, où les uns, enchâssés, seront privilégiés. Certains arrêts déjà rendus en constituent une manifestation possible.

Flexibilité, flexibilité...

«Flexibilité dans l'entreprise, flexibilité dans la gestion, flexibilité de la technologie, flexibilité de la main-d'oeuvre, flexibilité dans l'organisation du travail, dans les statuts d'emplois, dans les tâches, les horaires, etc. Se pourrait-il que la Charte, qui ne se préoccuperait que des droits individuels, puisse être une voie pour renouveler notre droit des rapports collectifs de travail? Pour lui donner précisément cette flexibilité qu'il n'aurait pas? Une flexibilité d'autant plus intéressante qu'elle faciliterait toutes les autres?»

La réalité ne s'embarasse pas de catégories et de concepts. Tantôt la protection des droits individuels servira mieux l'individu, mais dans d'autres circonstances, l'exercice de droits collectifs ou socio-économiques lui sera plus favorable. Or la Charte pourrait bien favoriser les uns au détriment des autres, bien protéger le citoyen, mais mal les individus. Cela peut constituer un terrible étau pour le mouvement syndical.

Flexibilité, quand tu nous tiens!

Ceci m'amène à une dernière remarque, la plus importante. Elle ne peut, pour le moment, que prendre la forme d'une hypothèse, fondée notamment sur certaines prémisses posées par le juge McIntyre.

re. Face aux «gigantesques changements d'ordre économique, social et industriel» dont il parle, face aux «pressions énormes engendrées par les changements dans l'ordre commercial et industriel international», pour que soient «réévaluées les façons traditionnelles» d'aborder les questions économiques, industrielles et de relations de travail, se pourrait-il que la Charte et son interprétation deviennent l'occasion, sinon un moyen, de justement remettre en cause notre droit des rapports collectifs et de travail? Pour lui enlever cette présumée rigidité déjà largement dénoncée par le patronat? Pour le faire évoluer vers d'autres techniques, comme le suggère Peter Gall dont les propos à cet effet sont dits d'un intérêt particulier par le juge McIntyre?

En relations industrielles, la notion de flexibilité semble actuellement regrouper les préoccupations d'adaptation aux changements. Flexibilité dans l'entreprise, flexibilité dans la gestion, flexibilité de la technologie, flexibilité de la main-d'oeuvre, flexibilité dans l'organisation du travail, dans les statuts d'emplois, dans les tâches, les horaires, etc. Se pourrait-il que la Charte, qui ne se préoccuperait que des droits individuels, puisse être une voie pour renouveler notre droit des rapports collectifs de travail? Pour lui donner précisément cette flexibilité qu'il n'aurait pas? Une flexibilité d'autant plus intéressante qu'elle faciliterait toutes les autres?

Je veux terminer en précisant que je n'entendais pas ici faire le procès des tri-

bunaux, des juges, ni des droits et libertés. Bien au contraire. Les droits et libertés ont été au coeur d'une véritable inauguration démocratique qui n'a pas cessé de s'amplifier et dont les droits syndicaux sont eux-mêmes un résultat. Je crois toutefois qu'entre le mouvement historique qui les porte et leur inscription dans le droit positif, il peut y avoir des ruptures et des détournements. Les droits et libertés, il faut s'en réjouir, ne se réduisent pas aux chartes. C'est pourquoi la meilleure riposte syndicale est encore de continuer à s'insérer dans ce mouvement et de présenter un projet qui propose plus de droits et libertés réels et plus de solidarité humaine. Admettons que de ce côté-là aussi une réflexion reste à faire, des ajustements à penser et des redressements à entreprendre. Historiquement, c'est toujours dans la solidarité que les droits et libertés ont trouvé leur meilleur souffle. ■

Robert Couillard est professeur au département de sciences juridiques de l'UQAM.

1. M. Couillard s'exprimait dans le cadre des dîners de l'Institut de recherche appliquée sur le travail, l'IRAT.
2. Par ailleurs, la population restait protégée d'éventuels excès par l'article 1 qui prévoit que des droits protégés par la Charte peuvent être restreints par une règle de droit «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».
3. Une seule centrale par unité d'accréditation syndicale...

(Éduquer aux droits suite de la page 18)

des droits de l'homme, avec, entre autres, une activité de fabrication et d'envoi de cartes à des prisonniers d'opinion. Cette dernière activité a été expérimentée par Amnesty internationale dans certaines écoles primaires de la région de Québec; la réponse est fulgurante!

D'autre part, plusieurs organisations (Pacijou, Assemblée des évêques du Québec, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), Fédération des femmes du Québec, Cercles de Fermières, etc.) se sont associées pour faire de 1988-89 une année de «démilitarisation des enfants». Au menu: une cueillette de jouets de guerre pour produire une sculpture pour la paix, un concours des meilleurs jeux et jouets

pour la paix et la coopération, des prises de position publiques de divers organismes et une série d'autres activités proposées par le guide **Cessez le feu!**, produit par le groupe Pacijou.⁶ La maintenant traditionnelle marche pour la paix du mois d'octobre devient une marche d'enfants et de parents pour la paix, autour du thème «La guerre n'est pas un jeu».

Oui, avec toutes ces activités de sensibilisation auprès de ceux et celles qui gravitent dans l'univers des jeunes, il fait plaisir de voir arriver cet automne aux allures de printemps. ■

1. La tournée internationale Jeunesse pour la paix et la justice, 1435, rue City Councilors, suite 31, Montréal H3A 2E4 ; (514) 842-5374 ou 842-8600.
2. Commission des droits de la personne du Québec, **Conférence sur l'éducation aux droits à**

l'intention des écoles primaires et secondaires, 7-8-9 février 1986. Intervention de M. Jacques Lachapelle, citée dans les **Actes** de la conférence, p. 20.

3. Les **Actes** de la Conférence, p. 474.
4. L'une, qui sera donnée l'an prochain dans une dizaine de régions, constitue une première sensibilisation aux droits et libertés de la personne; une seconde, donnée en janvier-février à Montréal et à Québec, s'adresse aux jeunes et aux adultes et porte sur le respect des droits: une responsabilité partagée. Une troisième, dispensée en juin à Montréal, élargit son contenu aux dimensions de la paix, de l'écologie, de la solidarité internationale. Pour informations: (514) 873-7618 ou 1-800-361-6477.
5. On peut se procurer le cahier CEQ au centre de documentation de la centrale, 2336 chemin Ste-Foy, C.P. 5800, Ste-Foy, Qué GIV 4E5; (418) 658-5711.
6. Pacijou, 3584 Chambly, Montréal, H1W 3J9; (514) 527-2611.



LA COMPLAINTÉ D'UN MINISTRE HYPOTHÉQUÉ

par NICOLE BRAIS

En juin dernier paraissait, en première page de **LA PRESSE**, une entrevue avec Roch LaSalle, ex-ministre conservateur¹. Je ne comprends toujours pas comment le Québec entier ne s'est pas soulevé d'indignation devant les faits troublants rapportés par le journaliste. Pensez-donc! Après s'être entièrement dévoué pendant tant d'années pour le peuple, après y avoir laissé santé (et réputation), M. LaSalle dispose à peine de quoi survivre. À la veille de sa retraite, il devra partir à la recherche d'un emploi!

Il faut dire que M. LaSalle a dû mettre fin à sa carrière de façon anticipée à cause de problèmes de cœur et d'accusations de patronage... Autrement, il aurait pu rencontrer son objectif comme ministre des Travaux publics: rembourser l'hypothèque de la maison de ses rêves avant le moment de sa retraite. Les choses n'ayant pas suivi leur cours normal, «J'en sors, dit ce pauvre homme, avec une pen-

sion (50 000\$ par année) qui me permettra «tout juste» de manger trois fois par jour, mais je devrai continuer de travailler pour payer mon hypothèque».

Je le crois sincèrement quand il affirme qu'il n'a pas peur de l'ouvrage et qu'il veut travailler tant que ce n'est pas à temps plein. Il pourrait alors rentabiliser sa magnifique résidence (solarium et tout et tout) en ouvrant un «Bed'n Breakfast». Ainsi, il bénéficierait de son après-midi pour entretenir ses plates-bandes. Ou pourquoi ne pas créer une fondation Rock LaSalle, financée par ses amis du temps qu'il était ministre des Travaux publics?

Comme il semble encore ouvert à un emploi au sein du gouvernement, il pourrait également s'offrir pour réviser les conditions de travail des ministres et y faire inclure, dans les bénéfices marginaux, le paiement de l'hypothèque à la fin du service.

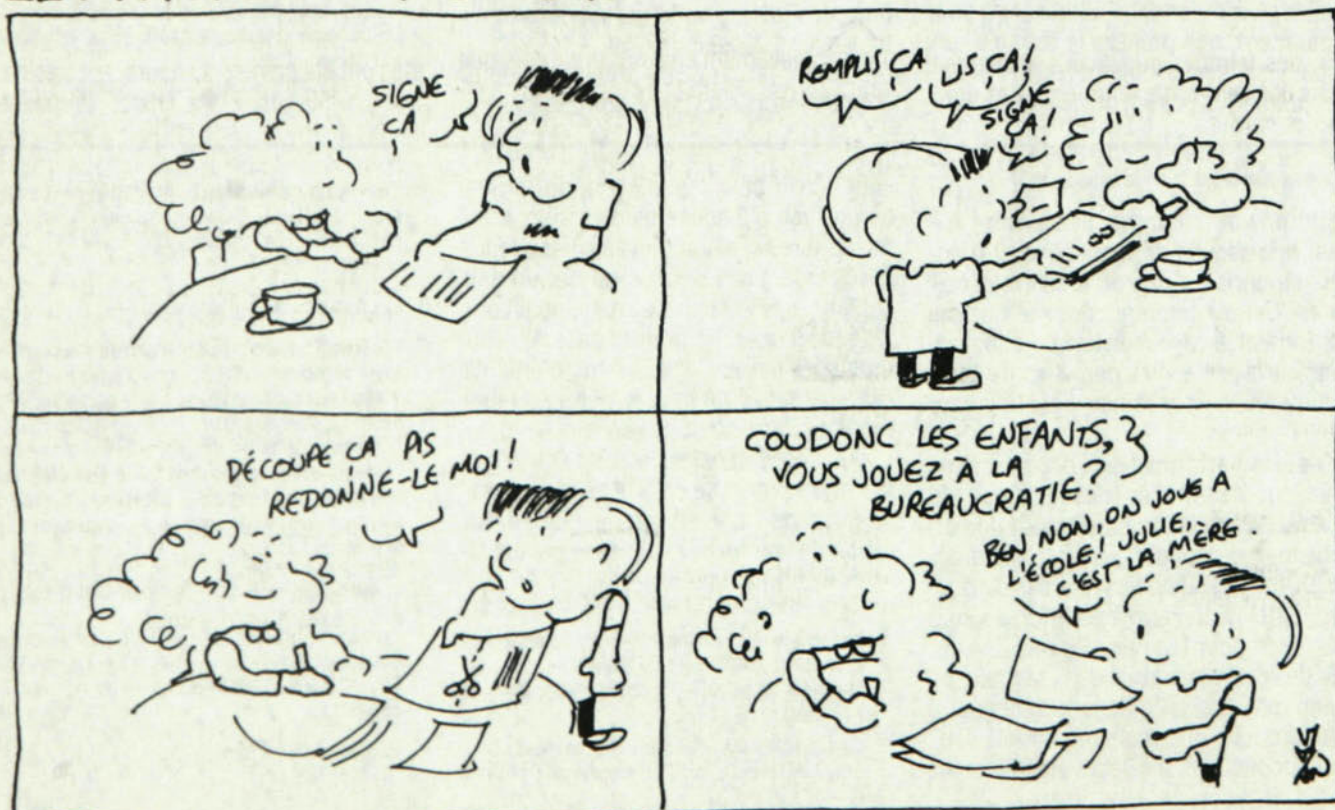
Par contre, comme il mentionne qu'il accepte mal le contexte anglophone du

fédéral, il aurait avantage à se tourner vers le ministre provincial Bourbeau pour travailler à la réforme de la réforme Paradis. Si un ex-ministre dit qu'il faut 50 000\$ par année pour manger trois fois par jour, on peut en déduire qu'un couple d'assistés sociaux ne mange environ qu'un repas tous les deux jours. Y'a place à l'amélioration. Il faut dire que M. LaSalle n'a donné aucun détail sur ses habitudes alimentaires. Autre possibilité: offrir ses services à Pierre Paradis, maintenant à l'Habitation, pour travailler aux programmes d'accès à la propriété.

Et si jamais l'inactivité lui pèse, il pourra toujours faire du bénévolat... Une recrue de choix pour l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités-es et pré-retraités-es.

1. Gilbert LAVOIE, «Roch LaSalle, retraité? «Je dois continuer de travailler pour payer mon hypothèque», LA PRESSE, 12 juin 1988, p. A-1.

LE MONDE VU D'EN BAS



Soirée au pays imaginaire des femmes

par SYLVIE DESAUTELS avec la complicité de SYLVIE NICOLE

Pour clôturer son quinzième anniversaire, le CEAF (Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal) conviait, en mai dernier, les militantes de la région à une soirée sur les utopies féministes. Dans une ambiance de fête, l'inspiration a jailli de partout. Des textes d'auteurs d'utopies et de science-fiction ont scandé le rythme du voyage. Récital, bouffe, animation et musique s'entremêlaient pour mieux séduire nos sens et nous donner un avant-goût des possibilités qui s'offrent à nous dans la création d'un monde à la convenance des femmes.

Le voyage commence vers 18h30. J'entre dans la salle feutrée, drapée de noir. Une hôtesse d'Air Utopia me désigne une table ronde où déjà une dizaine de femmes prennent place. Nous devons être 160 utopiennes présentes: des femmes impliquées activement dans des centres de femmes et des groupes populaires, des étudiantes, des universitaires, des militantes féministes de près ou de loin. Au centre des tables, des fleurs et des bougies nous rapprochent, rendant l'atmosphère chaleureuse.

Après avoir fait connaissance avec mes voisines, l'une d'entre elles se présente discrètement comme animatrice.

Danielle nous guidera dans notre périple imaginaire. Au menu: souper en trois mouvements, récital en quatre actes, causerie en trois jeux.

L'entrée: des utopistes du passé

Quelques notes d'une musique originale et envoûtante, puis les lumières s'estompent. Une maîtresse de cérémonie fort sympathique et d'une telle simplicité, nous introduit à l'acte premier du récital. Des comédiennes en costumes d'époque nous font revivre trois écrivaines du pas-

sé: Christine de Pisan (1364-1430), Olympe de Gouges (1748-1793) et Flora Tristan (1803-1844). La première a écrit **La cité des femmes**. Au moyen âge, elle affirmait devant Dieu (on ne pouvait penser sans lui à l'époque) que les femmes sont intellectuellement égales à l'homme, que leurs corps ne sont pas répugnants ou inférieurs, que la ségrégation entre les sexes est sociale et non biologique. Féministe avant le mot, Christine de Pisan vivait de sa plume avec trois enfants à charge. Elle rêvait d'un monde soutenu par trois valeurs: la droiture, la justice et la raison.

Trois siècles plus tard, Olympe de Gouges revendiquait un monde de justice pour les femmes. Révolutionnaire dans la révolution, cette française a publié, en 1791, une **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**.

Elle parlait, au peu de gens qui voulaient bien l'entendre, d'égalité, de liberté, d'indépendance et d'autonomie. Elle a élaboré un vaste programme d'assistance sociale avec des volets particuliers pour les mères célibataires (dont elle était) et pour les personnes de race noire. Un vent de stupeur traverse la pièce quand on nous fait revivre sa mort sur l'échafaud. Nous

pensons tout bas aux dites «sorciers» brûlés vives. Combien de femmes sont mortes d'avoir revendiqué des droits élémentaires?... Pourvu que cette répression ne revienne pas... et pourtant les Boubou-macoutes sont là, scrutant la vie privée des femmes...

Nos valeurs fondamentales

Et hop! l'animatrice sort d'une enveloppe un premier jeu pour nous faire découvrir nos trois valeurs fondamentales dans un monde féministe. D'un jet, en 30 secondes, les choix sont faits. À notre table, l'autonomie, la liberté et la créativité sont les valeurs préférées. Dans l'ensemble, les choix portent sur la justice, l'autonomie et le respect, valeurs dont les femmes ont été privées au cours des siècles.

Il y a 150 ans, Flora Tristan, féministe socialiste, allait dans le même sens. Elle réclamait que justice soit faite aux femmes, en soutenant que c'était indissociable de l'émancipation des travailleurs. Elle voulait que les femmes aient accès à l'éducation, au travail, à un salaire égal, au divorce et à la monoparentalité. Autant d'éléments pour l'autonomie des femmes.

Pour des utopies, ces valeurs sont bien raisonnables, mesdames! Mais dans les coins et recoins de la salle, on perçoit une brise plus «flyée» et fort intéressante. Des valeurs d'anarchie, de plaisir, de folie, de paix colorent nos causeries. Et surtout pas question de consensus obligatoire, s'il vous plaît, pas ce soir!

Des Cités féministes

Après avoir dégusté notre plat de résistance, le bon vin aidant, nous voilà prêtes



CLAIRE BEAUGRAND-CHAMPAGNE

pour la deuxième partie du récital. Cette fois-ci, des écrivaines contemporaines de science-fiction nous présentent leur Cités féministes.

Les comédiennes nous transportent sur la planète Shikasta imaginée par Doris Lessing. Les femmes et les hommes de cette planète sont à la reconstruire: elle s'appelait autrefois Rohanda, riche et florissante. Maintenant Shikasta est stérile et dévastée par les guerres. L'auteure décrit l'organisation spatiale d'une communauté dans une triple perspective écologiste, pacifiste et coopérative. Changement de costumes et d'éclairage, nous voilà sur Anarrès, contrée créée par Ursula Le Guin dans **Les Dépossédés**. Cette planète a conçu son développement à partir des besoins des femmes dans une tendance anarchique. On y vit d'autosuffisance et d'autogestion. Les espaces de vie, de travail, d'éducation et de loisir sont décroissés. À vos crayons toutes! Danielle nous invite à dessiner le plan de notre communauté féministe. Dans un mouvement de 12 feuilles tournantes, nous imaginons 12 cités. En mettant en commun nos oeuvres, que de rires et de plaisir! Une constante se dégage: c'est aussi le décroissement. Les femmes rêvent d'un mode de vie intégré: la nature et les courants d'eau entourent les maisons, les champs cultivés, les écoles et les centres communautaires. On se déplace en bicyclettes (pourquoi pas volantes!) et en gondoles. Le transport doit être accessible à toutes. Une trame de fond: on ne veut pas de villes de béton, ni

de pollution. Nous sommes des écologistes convaincues. On note aussi l'absence de productivisme, seulement quelques petites fabriques, dessinées ça et là. On a même trouvé le moyen de cultiver les spaguettis, comme quoi on ne veut pas d'usine!

Comment fonctionnera l'économie et le partage des ressources? Bonne question! Par un jeu d'acrostiches, nous tentons de le préciser en faisant une phrase avec chaque lettre du mot E-C-O-N-O-M-I-E. Mais l'inspiration ne vient pas. Dans l'ensemble de la salle, nous sommes plus volubiles sur l'écologie, la culture, la communauté, l'anarchie, l'éducation, le féminisme. Peut-on y déceler un ras-le-bol du discours économique à la mode? Certains y verraient le malaise des femmes face à l'argent. Et si les féministes inventaient un monde sans système économique centralisateur? Chose certaine, nos cités ressemblent à des lieux de vacances où la production a peu de place. Dans ce monde, nous aurons le droit d'exprimer notre fatigue, nos peurs, nos émotions.

Au dessert: l'amour et la sexualité

Une fois le gâteau servi, nous retrouvons les comédiennes. En scène, des personnages de Lessing nous font réfléchir sur l'opposition (vraie ou fausse) entre l'amour égalitaire et la passion. Puis vient le plat épicé ou provoquant de la soirée: une interprétation d'un texte de Monique Wittig, **Les guérillères**. Des fem-

mes sont en révolution armée contre le patriarcat. L'aspect «guerrier» des costumes et de la démarche des amazones n'a pas été apprécié par toutes. Cela fausse quelque peu l'esprit de l'écrivaine Wittig qui s'exprime en terme de «guérilla» et ne louange pas la guerre.

Et hop! notre animatrice nous ramène à l'amour et non à la guerre, en nous posant LA question: comment et avec qui ferons nous l'amour dans notre monde d'utopie? Alors là, la contrainte à l'hétérosexualité en a pris pour son rhume. La plupart des femmes ont répondu qu'elles le feront avec qui elles le voudront sans distinction de sexe, de race, de couleur, etc...

Nos rapports amoureux seront faits de tendresse, de fantaisie, dans le respect de nos désirs et plaisirs. Les enfants sont bien présents dans le décor féministe. Si les bébés-éprouvettes et les autres techniques de la reproduction nous laissent «froides», nous avons encore le goût de voir naître et surtout de voir vivre des «petits monstres». Une condition cependant: les femmes veulent collectiviser ou partager les tâches reliées à la responsabilité et à l'éducation des enfants.

Sortie fleurie

Le deuxième café nous amène vers la note finale de la soirée. Une représentation de la planète Cyprine, où les personnages d'Evelyne, les Ghéna Goudou, nous font découvrir leur monde lesbien. La reproduction et la sexualité se vivent entre femmes. Avons-nous touché l'extrême des utopies? Qui sait?

La soirée s'achève sans que nous ayons élaboré des modèles cohérents de société féministe. Ce n'était pas le but ultime de l'événement. Cependant, nous sortons la tête pleine de bribes de ce que pourrait être un monde créé à la convenance des femmes que nous sommes. Chacune repart avec quelques fleurs... Serait-ce pour exalter tous les efforts inlassablement déployés en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes dont nous partageons le quotidien? Le retour sur la planète Terre est difficile... signe d'une soirée d'utopies réussies! ■

Sylvie Desautels est militante du collectif féministe en solidarité internationale Le cinquième monde, à Québec.

Sylvie Nicole est intervenante communautaire au secteur familial du Centre St-Pierre.

Sommet de Toronto: «Les sept» étaient coupables

par PIERRE GAUDREAU

Si le Sommet des sept chefs d'Etat des pays les plus industrialisés du monde capitaliste s'est déroulé à Toronto, bien loin du Québec, les Québécoises et les Québécois y auront tout de même joué un rôle important. Notre participation aux activités d'opposition au Sommet aura contribué à ce que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Canada, l'Allemagne, l'Italie et le Japon ressortent du Sommet de Toronto avec un «dossier» plus chargé.

Rappelons que le 19 juin, une imposante manifestation interdite se tenait dans les rues de Toronto pour dénoncer les politiques de ces sept pays. Arrivées sur le lieu du Sommet, plus d'une centaine de personnes ont sauté les doubles barricades pour aller remettre à chacun des sept chefs d'Etat un mandat d'arrestation pour leurs crimes.

Si «les sept» n'ont pas été arrêtés, la centaine de personnes qui tentaient de les arrêter, elles, le furent. Cette action non violente a eu un impact certain. Les médias du monde entier ont été témoins de cette action où l'on condamnait les multiples crimes de ces sept pays.

Les Québécois n'auront pas été en arrière-plan lors des activités de ce Contre-Sommet. Ainsi, c'est une rangée formée de six montréalais francophones, quatre femmes et deux hommes, qui a été la première à escalader les barrières.

D'autre part, c'est à Montréal qu'a eu lieu la première activité contre le Sommet de Toronto. Du 2 au 5 mai, à l'initiative de l'Alliance pour l'action non-violente, une enquête préliminaire s'est déroulée dans le quartier Centre-Sud. Un jury populaire a reçu les témoignages inculquant «les sept». Les accusations portées étaient tout à fait justifiées.

Ainsi le Canada s'est notamment vu dénoncé par Victor Regalado, réfugié Salvadorien, pour crime contre l'humanité, à savoir la persécution des réfugiés. Le Canada a aussi été pointé du doigt pour son



rôle de producteur d'armements et pour sa complicité avec le régime haïtien.

Un Porto-Ricain est venu expliquer l'oppression nationale vécue par son peuple. Le Père Henri Coursol a ajouté son témoignage au dossier déjà très lourd des Etats-Unis face au Nicaragua et deux autres témoins ont détaillé la complicité américaine avec Israël dans l'écrasement du peuple palestinien.

Les autres pays ne s'en sont pas mieux tirés. L'Angleterre, avec sa domination de l'Irlande du Nord et ses liens privilégiés avec l'Afrique du Sud, et la France, avec ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud et sa domination coloniale de la Nouvelle-Calédonie, ont aussi été pris à partie.

«Nous ne sommes ni juristes, ni experts en droit. Mais nous sommes conscients que les conventions, les chartes et les déclarations sur lesquelles se base ce droit sont violées chaque jour, chaque heure, chaque minute, par ceux-là même qui les ont signées. C'est à partir de nos sentiments comme hommes et femmes engagés dans divers combats quotidiens, à partir de notre solidarité avec les opprimés que nous condamnons les crimes

dont on a témoigné tout au long de la semaine».

Telle était l'introduction au jugement que le jury populaire a rendu lors de l'enquête préliminaire, jugement qui envoyait «les sept» à leur procès populaire à Toronto.

Si le cirque annuel du Sommet «des sept» est chose du passé et ne reviendra que dans sept ans au Canada, une autre rencontre internationale se tiendra bientôt au pays. Le 6 décembre prochain, s'ouvrira à Montréal une importante conférence du GATT. Le General Agreement on Trade and Tariff est la convention réunissant tous les pays capitalistes et régissant le commerce international.

Déjà plusieurs personnes envisagent de protester contre cette rencontre du GATT, un organisme qui, par ses arrangements, contribue largement à maintenir le tiers-monde dans la misère. Espérons que nous y serons en nombre. **1** ■

Pierre Gaudreau travaille au FRAPRU (Front populaire en réaménagement urbain).

1. Pour information: Alliance pour l'action non-violente. C.P. 381, Succ. E, Montréal, H2T 3A7. Tél. (514) 525-0765.



COOPEP: UNE ALTERNATIVE POUR LES JEUNES

La formule existe en Ontario depuis un bon bout de temps déjà et c'est pour cela qu'elle aurait d'abord pris pied dans la région de Hull. Toujours est-il que la première coopérative de travail estival a fonctionné cet été au 82, rue Front à Hull, et voici comment le journal **Le Droit** y fait écho dans son édition du 7 juillet dernier.

«Samedi, ils iront laver des vitres et tondre le gazon à Aylmer. Avant hier, ils sortaient leurs pinceaux, à Hull cette fois. Il reste peut-être un trou dans leur horaire pour garder des enfants ou laver une voiture, si le téléphone sonne à nouveau.

«Ils, ce sont 12 adolescents âgés de 14 à 17 ans, tous chefs de leur entreprise, une coopérative de travail estival. Coopep, en activité depuis le 2 juillet, les aide à se trouver un emploi d'été et à faire leurs premières armes sur le marché du travail.

«Coopep est une première au Québec. Les deux parrains du projet-pilote sont la Caisse populaire St-Raymond (Hull), qui a initié les jeunes à la comptabilité et distribue les dépliants publicitaires, et le Centre Jeunesse-Outaouais. Les adolescents sont de plus encadrés par deux conseillers à temps complet, Clément Valiquette et Daniel Larcher.

«Si l'expérience est concluante, cinq autres régions du Québec emboîteront le pas l'été prochain. La for-

mule existe déjà en Ontario, où l'on retrouve une quarantaine de coopératives dirigées par des adolescents, dont cinq dans l'Est ontarien, a indiqué Nicole Oumette, de Direction-Jeunesse. Cet organisme franco-ontarien a supervisé un stage de formation à Sudbury, auquel ont participé les deux conseillers, Clément et Daniel.

«Les tarifs sont concurrentiels, au regard des prix en vigueur sur le marché: 3\$/l'heure pour la garde d'enfants, 5\$/l'heure pour des travaux de jardinage. Mais les prix peuvent être plus avantageux si on réussit à s'entendre sur un coût global plutôt que sur une rémunération au taux horaire.

«Dix pour cent des revenus sont versés dans le fonds de la coopérative. Le reste est alloué en salaires. Coopep cessera ses activités à la fin du mois d'août.»

En dépit des nombreuses questions qui entourent toujours le développement économique communautaire, douze jeunes qui prennent ainsi en mains l'organisation de leur travail de l'été tout en s'initiant à la formule coopérative, c'est intéressant.

Coopep a pu démarrer au Québec grâce à l'initiative du Comité provincial des coops de travail, lequel a d'ailleurs assuré la coordination générale du projet cet été. Coopep était en plus supervisé par un comité régional ad hoc.

Quiconque voudrait plus de détails sur cette expérience peut communiquer avec le Comité provincial des coops de travail au 522-1744.

«VEN 'D'EST», L'ACADIE QUI S'ÉCRIT»

D'une Acadie dont les médias sont en crise, nous arrivent les numéros 25 et 26 de **Ven'd'est**, un magazine d'information qui en est à sa troisième année d'existence.

Chose surprenante toutefois, la facture et le contenu de la revue semblent à ce point renouvelés que **Ven'd'est** prend l'allure d'une brise de mer tout à fait rafraîchissante.

Pour qui, dites-vous? Pour le million et demi, croyez-le ou non, d'Acadiens qui vivent au Québec, dans les villes le plus souvent. Des Acadiens et Acadiennes qui s'ignorent bien souvent mais dont les racines se mettent à vibrer dès qu'ils entendent parler de langue et de culture menacées ou qu'Edith leur fredonne un p'tit air de «frolic».

Ce sont à coup sûr — et vous en êtes peut-être — des gens qui apprécieront les textes que l'on retrouve dans cette revue et dans ces deux numéros particulièrement.

Outre des chroniques variées sur des sujets en vogue à l'heure actuelle, telles que cinéma, jardinage, cuisine, patrimoine, ornithologie, humour et autres, le numéro 25, par exemple, offre un dossier étoffé sur les communications — en Acadie évidemment! Le thème en est: contrôler les moyens de communication, c'est contrôler son destin.

On y trouve une entrevue avec le ministre des Communications, Guy Leblanc, et une autre avec Claude Bourque, directeur des services français de Radio-Canada pour les provinces atlantiques. On y parle également de télévision (pour laquelle la population du comté de Kent détient un record national de consommation) et de radio communautaire, dont trois projets avancent à grands pas.

Le dossier du mois est consacré à la forêt, laquelle représente 85% du territoire du Nouveau-Brunswick. Une ressource menacée là aussi mais vitale et pour laquelle beaucoup d'efforts sont consentis. Vous lirez avec émotion une entrevue avec un bûcheron, un vrai, M. Robert Côté, et serez touché par le cheminement écologique de cet homme des bois.

Et n'allez pas croire que vous ne trouverez dans ce magazine que des sujets qui intéressent les francophones des provinces atlantiques. Que non! Ce que vous y lirez sur les arts, la diaspora acadienne, l'environnement, le logement, les groupes de croissance... vous captivera par le ton, la qualité et l'approche tout de même particulière.

Vous voulez en savoir plus, vous abonner peut-être?

Composez le 932-0582 à Montréal ou écrivez à **Ven'd'est**, case postale 430, Petit-Rocher, N.-B. E0B 2E0.

JEAN FOREST



Les M.T.S. une affaire de femmes?

par GINETTE BOYER

recherche: LOUISE BROSSARD, SYLVIE GARIÉPY et ANNIE VEILLETTE

Appelons-la Hélène. Elle se définit maintenant comme un «microbe ambulante»: elle s'est retrouvée avec des condylomes, puis avec l'herpès. Catherine, elle, a contracté la chlamydia. Comme la plupart des femmes qui ont dû faire face à un diagnostic de M.T.S. (maladie transmise sexuellement), elles sont marquées à vie dans leur corps: l'une a peur de devenir stérile tandis que l'autre envisage de ne pas avoir d'enfant afin de ne pas lui transmettre sa M.T.S.

Les M.T.S. demeurent une question de femmes même si les deux partenaires sont éminemment concernés par leur transmission, leur traitement et leur prévention. Car les hommes sont lents à se responsabiliser: s'ils acceptent de se soigner, ce n'est que pour régler le problème des femmes...

Un problème de jeunes

De nombreux jeunes ont une vie sexuelle active: toutes les études canadiennes et américaines le confirment. On estime qu'un tiers des jeunes de 13 à 19 ans ont déjà eu des relations sexuelles. La proportion chez les garçons serait de 43% et celle chez les filles de 37%¹. De même, d'après une étude du Centre de planning familial, la moitié des cégepiennes ont eu des relations sexuelles à 17 ans².

Toutes les recherches nous dévoilent du même coup que la majorité des adolescentes et des adolescents vivent leur sexualité sans contraception: il s'écoulerait en moyenne un an entre la première relation sexuelle et l'adoption d'une méthode contraceptive. On estime d'ailleurs que 75% des jeunes filles demanderaient la pilule de façon clandestine.

Si les jeunes ont de la difficulté à assumer une contraception adéquate, que peut-on espérer concernant la prévention des M.T.S.? Bien peu, car le groupe d'âge le plus atteint par les M.T.S. se situe chez les 15-24 ans et plus précisément chez les 19-23 ans. La chlamydia, par exemple, en est une illustration bien «vivante»: en 1985, cette M.T.S., la plus répandue de toutes, atteignait 20% des adolescentes

de 14 à 19 ans et 11,5% des jeunes adultes de 20 à 24 ans³.

La propagation des M.T.S. augmente de façon effarante, ce qui n'est pas sans entraîner des conséquences dramatiques: une adolescente d'aujourd'hui sur huit sera stérile en l'an 2000 à cause de la chlamydia. Déjà, «huit fois sur dix les femmes qui font appel aux cliniques d'infertilité ne sont pas stériles à cause d'une malformation. Elles subissent les conséquences d'une infection pelvienne»⁴.

Préoccupées par ces questions, trois étudiantes en travail social ont interrogé 11 intervenantes et intervenants (médecins, infirmières, sexologues) travaillant dans un C.L.S.C. ou un D.S.C. (Département de santé communautaire), de même que quelques jeunes femmes ayant été victimes d'une M.T.S. Au delà des statistiques, elles ont dressé un portrait de la situation.

ment de santé communautaire), de même que quelques jeunes femmes ayant été victimes d'une M.T.S. Au delà des statistiques, elles ont dressé un portrait de la situation.

Un problème de femmes

Ce sont bien les femmes qui demandent une consultation pour une M.T.S.: des femmes jeunes, majoritairement célibataires, hétérosexuelles et vivant des relations exclusives, en série de courte durée.

L'annonce d'un diagnostic de M.T.S. est toujours surprenant et vient bouleverser plusieurs dimensions de la vie de ces femmes. Tout d'abord, ce n'est pas sans avoir un impact le plus souvent négatif sur la perception qu'elles ont de leur corps: honte, gêne, répugnance sont aussi intenses que la maladie est grave. Or comme nombre de femmes investissent leur corps comme lieu privilégié d'estime de soi, elles sont d'autant plus touchées par les M.T.S.

À court terme, le fait d'avoir contracté une M.T.S. ne transforme pas profondément les pratiques sexuelles de ces jeunes femmes. Elles deviennent toutefois plus méfiantes face à la sexualité, méfiance qui peut se traduire par une plus grande prudence dans le choix des partenai-

Une MTS, ça peut seulement arriver

A) aux autres



B) aux chanteurs heavy metal



C) aux gens malpropres



D) à ceux qui ont eu des relations sexuelles



PETIT LEXIQUE MÉDICAL

Les condylomes sont des verrues vénériennes, internes ou externes, situées dans les régions génitales ou anales. Elles se transmettent par contact direct et sont traitées à l'azote liquide, au laser ou par chirurgie. Leur guérison complète n'est jamais garantie.

L'herpès génital entraîne des plaies avec des cloques et provoque des sensations de picotement et de brûlure. Des crèmes analgésiques peuvent soulager les symptômes, mais il n'existe pas de traitement. D'autres crises sont susceptibles de se produire: on a l'herpès à vie. Un enfant qui naît par voies naturelles d'une mère en crise d'herpès a 50% de chances d'attraper la maladie et d'en mourir.

La chlamydia est une infection génitale provoquant des pertes vaginales et des douleurs reliées à l'inflammation du col de l'utérus ou des trompes (il s'agit alors d'une **salpingite**) chez les femmes ou à l'inflammation de la prostate et des testicules chez les hommes. Dans les deux cas, la chlamydia peut entraîner la stérilité. Il existe toutefois un traitement antibiotique efficace s'il est administré assez rapidement.

res et une diminution de la fréquence des rapports sexuels, par exemple.

Mais c'est peut-être dans leur relation quotidienne avec leur partenaire que le bât blesse encore davantage. Et pour cause.

D'après les intervenantes, les hommes nient, en grande majorité, leur responsabilité face à une M.T.S. et tiennent essentiellement les femmes comme seules responsables de ce problème. En effet, les hommes n'ont généralement pas de symptômes (tout comme les femmes atteintes de chlamydia). Mais lors des examens gynécologiques de routine, on détecte plus fréquemment une M.T.S. chez les femmes. Or il suffit que ce soient les femmes qui rapportent le diagnostic pour orienter la recherche du «coupable» dans leur direction.

Concrètement, les hommes ne s'identifient pas comme pouvant être la source première de la M.T.S. Ils refusent de partager pleinement les démarches nécessaires pour le traitement et offrent très peu de soutien à leur compagne qui se tourne généralement vers une amie, une soeur ou sa mère pour avoir un peu de réconfort. Une exception cependant: sous l'insistance de leur partenaire (un billet du médecin aidant à prouver le sérieux de l'affaire), ils prennent les médicaments prescrits.

C'est ainsi que le partenaire d'Hélène s'est d'abord responsabilisé en aidant au traitement, mais il a émis des résistances majeures au port du condom et... il a contracté la M.T.S.

Les répercussions d'une M.T.S. sur la vie amoureuse d'un couple varient en fonction de sa gravité. Les délicates questions de la confiance et de la fidélité dans le couple sont au coeur des tensions qui surviennent presque inévitablement.

Un problème de société?

Suite à cette expérience, Hélène souhaiterait réorienter sa vie affective et sexuelle de façon beaucoup plus globale en envisageant d'autres modes d'expression que la pénétration. Pour sa part, Catherine exige minimalement un condom comme mesure préventive. Mais ces changements individuels se heurtent non seulement aux résistances de leurs partenaires mais plus profondément aux modèles dominants de répartition des rôles sexuels.

En effet, ce sont encore les hommes qui imposent leur rythme à la vie sexuelle. La prévention des M.T.S., dans le cadre actuel des relations hommes/femmes, demeure un lieu de pouvoir bien inégal. Les hommes prennent pour acquis que ce sont les femmes qui se chargent de la prévention des M.T.S. tout comme de la contraception. Mais si les femmes portent la **responsabilité** de la santé de la reproduction, elles sont rarement en mesure de mettre en oeuvre **les moyens de transformation** qui s'imposent.

Ainsi, simplement demander de porter un condom est souvent perçu comme un manque de confiance: or les jeunes femmes ont peur de perdre leur partenaire ou

ne sont pas toujours prête à s'abstenir d'une relation sexuelle en cas de refus. De même, il est difficile d'inventer de nouveaux types de rapports sexuels en élargissant la notion de «relation sexuelle» au delà de la pratique du coït.

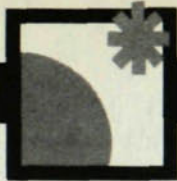
Mais comment espérer gérer dans le privé un problème aussi clairement collectif que la démythification des modèles sexuels? Une médecin le faisait d'ailleurs remarquer: «Le langage médical est clair: avec cette M.T.S., pas de relations sexuelles!» On est loin d'envisager et de proposer la diversité des activités sexuelles.

Malgré quelques initiatives du ministère de la Santé et des Services sociaux, comme la campagne de publicité «L'amour, ça se protège», la négation des problèmes soulevés par la propagation des M.T.S. chez les jeunes persiste largement.

On se souviendra, par exemple, que le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a repoussé l'idée d'installer des distributrices de condoms dans les écoles secondaires. Radio-Canada a également refusé de diffuser une annonce publicitaire sur la prévention des M.T.S. sous prétexte qu'elle ne prône pas l'abstinence. De même, le développement des cours d'éducation sexuelle à l'école sont encore largement laissés à l'initiative de quelques professeurs plus conscients des enjeux qu'ils recouvrent.

Dans ces conditions, comment espérer des programmes de prévention des M.T.S. efficaces? Parler publiquement des maladies transmises sexuellement implique qu'on les reconnaisse comme un problème social et non plus seulement comme un problème individuel. Mais pour ce, il faudra dépasser l'idée que la sexualité est strictement d'ordre privé et admettre que les jeunes ont droit à une vie sexuelle active. ■

1. Catherine LORD et Lucie PINAULT, «L'amour en herbe», **La Gazette des femmes**, sept-oct. 1986, p. 9.
2. Marie-Thérèse RIBEYRON, «Les apprentis de l'amour», **L'Actualité**, févr. 1980. Voir aussi Jacqueline PETTIGREW, «La sexualité chez les jeunes», **Carrefour des affaires sociales**, hiver 1985.
3. Ann-Frances PARADIS, «Ce qu'il faut aussi savoir sur les M.T.S.», **Santé et société**, été 1986. Voir aussi G. COULON et A. SIBOULET, **Maux d'amour...**, 1985, p. 73.
4. Carole BEAULIEU, «Maladies transmises sexuellement: mortelles pour la vie amoureuse?», **La Vie en rose**, nov. 1986.



Libre-échange

Rejoindre les Américains?

par JEAN MÉNARD

Le grand public se comporte devant le libre-échange comme devant la loto... On a beau savoir qu'on ne gagnera pas, on espère quand même. N'a-t-on pas dit et répété qu'avec l'Accord, on «atteindrait le niveau de vie des Américains»?

C'est cette mentalité de consommateur, ce rêve d'en avoir beaucoup et à meilleur marché qui constitue, pour les adversaires du libre-échange, l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Quand on songe aux énormes moyens dont dispose le gouvernement pour convaincre le public, on comprend l'hésitation d'une bonne partie de la population. La guerre des chiffres que se livrent depuis plus de deux ans les experts, partisans et adversaires de l'Accord, n'aide pas non plus à voir clair. Dans cette guerre de chiffres, une chose apparaît certaine cependant: ce sont les protagonistes.

D'un côté, nous avons les banques, les transnationales, l'immobilier, les grandes compagnies nationales et leurs représentants politiques. L'organisme qui, depuis 1981, fait du «lobby» en faveur du libre-échange auprès du gouvernement canadien s'appelle le «Business Council on National Issues». Il est composé des 150 plus grandes compagnies canadiennes.

Du côté des adversaires, nous avons principalement les grandes centrales syndicales, des groupes populaires, des groupes d'Églises et des alliés politiques.

Entre les deux, un public endetté qui rêve de «rejoindre» les Américains... Mais quels Américains?

Un peu d'histoire pour voir clair¹

On n'arrête pas le développement des forces productives avec des slogans. Souvenons-nous quand, en Angleterre, des ouvriers cassaient les machines qui supprimaient leurs jobs. Peine perdue!

Avec l'industrialisation du siècle dernier, partout en Europe les frontières se lézardent. C'est en Grande-Bretagne que le mur va céder. Si les agriculteurs (anglais) sont acquis au protectionnisme, les industriels lorgnent de plus en plus du côté du libre-échange. Avant 1850, sans même attendre la réciprocité de ses partenaires, l'Angleterre fera tomber toutes ses barrières commerciales. C'était sacrifier l'agriculture, en particulier les producteurs de blé, mais assurer à l'industrie la plus musclée de la planète des débouchés illimités...

1846: L'abolition, par l'Angleterre, des tarifs sur le bois et le blé vient perturber la quiétude de l'Amérique du Nord britannique.

L'économie de la vallée du Saint-Laurent était basée sur le bois et le blé qu'elle écoulait sur le marché impérial, à l'abri de la concurrence. Il fallait trouver d'autres débouchés sécuritaires.

1854: Le riche et dynamique marché américain s'est imposé naturellement. Les uns prônaient l'annexion pure et simple, d'autres favorisaient plutôt une entente commerciale. Ces derniers prévaudront. Ce seront les Accords de réciprocité (1854-66).

L'économie canadienne allait donc se développer dans la direction nord-sud. Mais voilà que tout à coup, suite à la Guerre de Sécession, le nord industriel veut protéger son marché.

1866: Cette politique protectionniste américaine amène une rupture de l'Accord de réciprocité avec le Haut et le Bas-Canada, juste un an avant la «fondation» du Canada...!

1867: La direction nord-sud étant bloquée, il restait, pour l'économie canadienne, la direction est-ouest, «a mari usque ad mare», avec les Pères de la Confédération, la construction du Canadian Pacific Railroad et la pendaison de Louis Riel... Nous étions enfin au monde!

Depuis la Confédération, notre histoire est donc fondamentalement l'histoire d'un marché qui se développe d'est en ouest au profit de groupes économiques qui se chamaillent poliment à Ottawa et s'entretuent à Bay Street. Le grand gagnant de ce libre-échange confédéral «from coast to coast» fut, on le sait, l'Ontario.

1940: Loin de l'Angleterre et menacé par notre puissant voisin du sud — surtout depuis la crise des années '30 —, le Canada s'est peu à peu orienté vers un choix de société différent de celui des États-Unis, particulièrement en ce qui concerne les politiques sociales.

1988: C'est ce choix de société qui est présentement menacé par l'accord de libre-échange.

En effet, avec l'arrivée non plus de métiers à tisser mais de nouvelles technologies, des fractions de la bourgeoisie nationale canadienne s'internationalisent, le marché confédéral étant devenu trop petit. C'est l'ère des transnationales qui commence.

Les bourgeoisies nationales s'étaient donné un marché, donc des frontières protégées par un état. Les nouveaux patrons sentent maintenant le besoin de faire tomber les frontières, les barrières tarifaires et non tarifaires. C'est ce que vise



MARCEL BLOUIN — VOX POPULI

l'accord Reagan-Mulroney.

Aussi longtemps qu'on n'aura pas compris que le libre-échange c'est principalement l'éclatement de la forme fédérale que s'était donné l'État canadien dans le but de s'ajuster aux impératifs économiques des transnationales, on pourra toujours continuer à discuter de la liste des requins qu'on laissera «librement» circuler dans notre aquarium. Mais on oubliera que cet aquarium est devenu **continental** et que l'eau, pour le peuple, est de plus en plus polluée.

Ce qui est mauvais, au fond, ce n'est pas l'Accord lui-même mais bien l'**idéologie néolibérale des conservateurs** au pouvoir dont il est l'expression privilégiée, en même temps que l'occasion et l'instrument de la mise au pas de l'État-Providence canadien.

I. Accepter le libre-échange, serait-ce accepter le reaganisme?

Le libre-échange, ce n'est pas passer aux douanes sans payer... C'est ajuster

intégralement nos politiques économiques aux règles ultra libérales de l'administration Reagan. C'est renoncer au contrôle de nos politiques industrielles (contrôle des investissements) et de nos politiques de main-d'oeuvre (emploi et recyclage).

Avec la tendance néolibérale actuelle (Reagan-Mulroney-Thatcher) le libre-échange se présente comme un instrument privilégié pour que des **coupires se fassent** à la fois dans les coûts de production et dans les dépenses publiques (c'est-à-dire les programmes sociaux, bien entendu, et non pas les dépenses militaires qui, elles, augmentent allègrement) sans que les politiciens en portent l'odieux devant l'électorat.

Il faut cependant reconnaître que Reagan a été plus drastique que Mulroney... Est-ce que le libre-échange fera le reste?

Allons donc voir aux États-Unis ce qu'est le reaganisme².

1) C'est le passage d'un social médiatisé par le politique (l'État) à un social passant par l'économique (\$).

En d'autres mots, c'est le passage d'un choix de société reposant en partie sur l'intervention de l'État (Providence) à un nouveau type de société articulée directement sur l'économique.

Reagan veut re-capitaliser le capital en réduisant les taxes pour les riches et en sabrant dans les programmes sociaux.

Ainsi, pour les années 1982-1985, le tiers le plus favorisé de la population américaine a bénéficié d'une réduction de taxes de 749 milliards alors que les programmes sociaux étaient coupés de 57 milliards. La sécurité sociale est de plus en plus reliée au travail. Si tu es riche, tu te payes une bonne retraite grâce à ton travail. Si tu es pauvre, c'est ton problème.

2) Le reaganisme, c'est le passage du «Welfare» au «Workfare».

Aux États-Unis, les gens sur l'aide sociale sont de plus en plus divisés en «aptes» et en «inaptes», d'où un véritable retour forcé au travail qui est bien souvent un retour au travail forcé.

Ainsi se développe une main-d'oeuvre en bas du salaire minimum, qui échappe partiellement aux lois de sécurité-santé au travail. Dans un contexte de libre-échange, les Boubou-macoutes du Québec seront rois!

3) Le reaganisme, c'est aussi le passage des services publics à la privatisation et à la déréglementation.

Les vieillards doivent devenir rentables, tout comme les malades et les prisonniers. C'est ainsi qu'on remet systématiquement entre les mains de l'entreprise privée des foyers d'accueil, des hôpitaux et même des prisons.

Le reaganisme, c'est du **darwinisme social**. Ce qui est fort et rentable vit, ce qui ne l'est pas doit mourir.

C'est pire que la jungle car dans la société reaganienne, non seulement les plus faibles doivent disparaître, (handicapés, vieillards, personnes assistées sociales) mais ils doivent être rentables avant de mourir.

Bref le reaganisme c'est le passage d'un choix de société à un autre. Et le libre-échange, c'est cet effort d'ajustement.

II. Accepter le libre-échange, serait-ce, pour l'ensemble de la population, accepter un nivellement par le bas?

Le libre-échange, dit-on, va nous permettre d'atteindre le niveau de vie des Américains. Soit, mais de quels Américains?

Le marché confédéral canadien n'a pas profité également à tous les citoyens du Canada. Pourquoi le marché continental sera-t-il si bon pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Canada? Allons voir comment l'application du néolibéralisme reaganien a profité au peuple américain³.

Les pauvres. Plus de 33 millions d'Américains — soit un habitant sur sept — sont des pauvres. Depuis 1973, le taux de pauvreté a augmenté de plus d'un tiers. Le nombre des sans foyer augmente régulièrement: les chiffres varient, selon les critères, entre un demi-million et trois millions et demi.

Les enfants. Un enfant blanc de moins de 6 ans sur quatre est pauvre; un sur deux, s'il est noir. Le nombre d'enfants pauvres s'est accru de 4 millions au cours de la décennie 1973-1983. De très nombreuses familles pauvres ayant des enfants à charge ne bénéficient d'aucune allocation du gouvernement, n'ont pas d'assurance-maladie et ne peuvent payer les frais médicaux. Moins de la moitié des enfants de ces familles sont vaccinés contre les maladies telles que la diphtérie et la poliomyélite...

Les femmes. Plus du tiers de toutes les familles dont le chef est une femme sont pauvres. Lorsqu'elles appartiennent aux minorités raciales, le taux est supérieur à 50%.

Répartition inégale des revenus. Les 20% des familles les plus pauvres ont reçu, en 1984, 5% du revenu total de la nation et 40% ont reçu seulement 16%, la part la plus faible jamais enregistrée dans l'histoire des États-Unis. Pour la même période, les 20% les plus riches recevaient 43% du revenu total, la part la plus importante depuis 1948. Paradoxalement, le sort de l'ensemble des Noirs s'aggrave au fur et à mesure qu'augmente le nombre de Noirs riches. Par exemple, entre 1965 et 1985, la proportion de Noirs vivant de l'aide sociale s'élève de 11% à 24% et celle des Blancs de 1,5% à 2,7%⁴.

«L'ironie profonde du reaganisme tient en ce que son programme anti-égalitaire a été appliqué à une société déjà plus inégalitaire que beaucoup d'autres sociétés industrielles. La pauvreté est plus élevée

aux États-Unis qu'ailleurs, tant en termes absolus que relatifs, chez les enfants et les adultes en âge de travailler.

«Il est aussi intéressant de noter jusqu'à quel point une plus petite partie de la population canadienne vit dans l'indigence telle que le gouvernement américain la définit. Selon cette définition, 9,6% des enfants canadiens vivent dans la pauvreté, contre 17,1% des enfants américains; 4,8% des personnes âgées vivant au Canada, contre 16,1% des personnes âgées vivant aux États-Unis.»⁵

III. Accepter le libre-échange, serait-ce sacrifier nos programmes sociaux?

Avec le libre-échange, il est possible que nos services sociaux, nos pensions, notre régime fiscal, notre assurance-maladie et d'autres programmes soient modifiés de manière à ressembler davantage à ceux des États-Unis.

Au fur et à mesure que les compagnies canadiennes devront concurrencer les compagnies américaines, elles exerceront davantage de pressions sur le gouvernement canadien pour l'amener à rabattre leurs impôts en diminuant ses dépenses sociales. Si l'écart entre les riches et les pauvres au Canada ne s'est pas élargi dans la même proportion qu'aux États-Unis, cela tient uniquement au fait que nous avons de meilleurs programmes sociaux. Voici quelques-unes des différences constatées⁶:

Assurance-chômage. Au Canada, plus de 80% des travailleurs sans emploi reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Aux États-Unis, seulement un quart de ces personnes en bénéficient.

Soins de santé. Aux États-Unis, 36 millions de personnes (dont 12 millions d'enfants) n'ont aucune assurance médicale, quelle qu'en soit la forme.

Bien-être social. Un grand nombre de familles américaines économiquement faibles n'arrivent pas à se faire aider par le gouvernement, d'autant plus que les taux de bien-être social sont généralement bas. Dans l'état d'Alabama, une famille de quatre reçoit 147\$ par mois, en plus des timbres alimentaires. De fait, seulement un tiers des familles américaines économiquement faibles reçoivent une aide quelconque du gouvernement.

Le Canada et les États-Unis ne se sont toujours pas entendus autour de la ques-

tion des programmes sociaux: l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et les pensions de vieillesse seraient-elles des «subventions injustes»? Chose certaine, à l'avenir, en vertu de l'Accord de libre-échange, pour tout programme gouvernemental qui sera mis sur pied (comme l'assurance dentaire ou l'assurance-automobile publique), le Canada devra compenser la perte de profits que le programme occasionnera chez les compagnies américaines.

Toujours en vertu de cet accord, les compagnies américaines pourront diriger nos hôpitaux, nos foyers collectifs, nos cliniques de santé ainsi que d'autres services sociaux et de santé. Enfin, on sait que les femmes, les minorités et les personnes handicapées ont obtenu certains programmes particuliers (action positive, salaire égal pour un travail de valeur égale). Ces programmes risquent d'être sacrifiés dans le cadre des efforts visant à réduire les coûts.

* * * *

Il semble bien qu'avec le libre-échange, nous allions nous ajuster à la société duale américaine constituée de riches de plus en plus riches et de pauvres de plus en plus pauvres. Mais si nous «rejoignons» les Américains, ce sera en attachant notre chaloupe au Titanic plutôt qu'en diversifiant nos échanges commerciaux.

Ceci étant dit, ce n'est que par un travail lent et patient d'éducation populaire et d'organisation des luttes que nous ferons tomber les mythes de l'économie de marché, avec ou sans libre-échange. ■

Jean Ménard anime des sessions d'initiation au libre-échange, au CPMO (Centre de pastorale en milieu ouvrier).

1. Cette section s'inspire librement de Jean Blouin, **Le libre-échange vraiment libre**, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 25 et 31.

2. Les idées qui suivent ont été développées par Frédéric Lesemann lors d'une conférence donnée à l'ACSALF, en mai 1986.

3. Dans une lettre pastorale du 13 novembre 1986, intitulée **Justice économique pour tous**, les évêques américains apportent ces chiffres troublants concernant l'aggravation de la pauvreté aux États-Unis.

4. Sur l'ensemble du phénomène de la montée des inégalités aux États-Unis, voir Pierre Dommergues, «La fin du rêve américain?», **Le Monde diplomatique**, mai 1988, p. 22.

5. Daniel Marien, «La pauvreté sous Reagan», **Relations**, mai 1988, p. 110.

6. Les données qui suivent sont publiées par l'ONAP (Organisation nationale anti-pauvreté), 456, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Z4.



Marie source d'inspiration ou d'oppression?

par LUCIE LÉPINE

Le 15 août dernier se terminait l'année mariale célébrée dans l'Eglise catholique universelle. Déclarations épiscopales, retraites, pèlerinages se sont multipliés.

Un collectif de femmes chrétiennes et féministes lutte contre les oppressions des femmes. Ensemble, elles cherchent à dire la foi qui les anime d'une façon significative pour les femmes d'ici et d'aujourd'hui. L'autre Parole a convoqué une rencontre, en mai dernier, autour du thème: «Images de Marie, sources d'inspiration ou d'oppression»¹. Près de deux cents femmes ont répondu à l'invitation.

Une participante, stimulée par la soirée, a pensé vous présenter une autre Marie. Peut-être la reconnaissez-vous?

Le mouvement des femmes appelle à un changement de la société et de l'Eglise patriarcales. Nous, chrétiennes, ne pouvons accepter un système qui nous confine au rôle de femme docile, muette et obéissante et nous ferme l'accès à la prise de parole et à la prise de décision, surtout en ce qui concerne notre vie personnelle. Nous voulons briser le silence et devenir visibles parce que disciples.

Dans ce processus de réflexion, les femmes chrétiennes découvrent une autre image de Marie. Marie a eu un rôle très actif dans l'histoire du salut en donnant

un visage humain à Dieu. Et je crois qu'aujourd'hui, les femmes avec les hommes donneront naissance à une Eglise nouvelle, une Eglise présente au coeur des réalités humaines, une Eglise communauté où tous les membres sont égaux et se sentent responsables de faire Eglise pour bâtir un monde autre. Notre place comme femme ne nous sera pas donnée d'en haut.

Ainsi, au Carrefour Familial Hochelaga, des femmes, des mères, en majorité cheffes de familles monoparentales, me questionnent beaucoup sur l'image d'une Marie désincarnée. Je leur ai donc propo-

sé de nous reporter à l'époque de Marie et d'imaginer un dialogue entre elle et sa voisine que nous nommerons, pour la circonstance, Suzanne. La scène se passe peu de temps après la mort de Jésus.

Un événement terrible

Suzanne: Essaie de te reposer un peu, Marie. Si tu as besoin de quoi que ce soit, n'hésite pas. Tu dois souffrir terriblement. C'est trop injuste.

Marie: J'ai seulement besoin que tu sois là à m'écouter.

Tant de souvenirs se bousculent dans ma mémoire.

J'avais seulement douze ans lorsque j'ai épousé un homme merveilleux, Joseph descendant de David. Ma joie a été de courte durée, un événement terrible s'est produit dans ma vie. Je ne sais pas si tu l'as appris mais je suis devenue enceinte avant d'avoir habité avec Joseph. J'ai eu tellement mal. Je ne voulais pas qu'il m'approche. Je n'osais pas le regarder en face. Lui pensait que je l'avais trompé. Mais jamais je ne lui aurais fait ça. Je l'aimais tant.

Suzanne: Tu peux me faire confiance. Je serai discrète, continue.

Marie: Je me sentais si seule avec mon secret. Je me sentais coupable. Joseph

pensait me renvoyer et me laisser au père qui, selon la Loi, était alors obligé de m'épouser. Nous étions bouleversés et nous questionnions l'avenir de notre couple. Tout était de ma faute. On chuchotait autour de nous; je sentais des regards désapprobateurs alors que j'aurais tant eu besoin de soutien et de réconfort.

Suzanne: Vous avez pourtant vécu ensemble?

Marie: Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je n'ai pas eu de nouvelles de Joseph pendant plusieurs semaines. Je te dis que j'ai trouvé ça dur. Puis un bon matin, il est venu me dire qu'il m'aimait. C'est à ce moment là que nous avons décidé d'élever ensemble cet enfant pour qu'il devienne quelqu'un de bien.

Suzanne: Votre vie n'a pas toujours été facile, je pense.

Marie: En effet le gouvernement de l'occupant a décidé de recenser tous les habitants. Il a fallu que nous allions à Bethléem.

Suzanne: Mais tu étais enceinte?

Marie: Oui, et le voyage a été long. Personne ne voulait nous accueillir lorsque j'ai été sur le point d'accoucher. On nous prenait pour de jeunes itinérants peu fiables.

Suzanne: Et qu'est-ce que vous avez fait?

Marie: Nous n'avions pas le choix. Nous nous sommes retrouvés dans une étable. J'ai mis au monde, un beau garçon sans complication, avec l'aide d'une sage-femme.

Il a toujours été ma consolation même si à la période de l'adolescence, je ne le comprenais plus. Il a changé considérablement à cette époque

J'avais de grands projets pour lui

Suzanne: Je pense que c'est une période difficile pour tous les parents, même pour ceux qui se disent sans problème.

Marie: Il m'a causé tant d'inquiétudes quand nous sommes montés au Temple de Jérusalem. J'avais tout fait pour lui et il nous a fait le coup de se sauver.

J'essayais de communiquer avec lui, mais il répondait qu'il avait des choses plus importantes à faire.

Suzanne: Et puis il y a eu la mort de Joseph. Tu es devenue cheffe de famille monoparentale. Tu as dû assumer seule l'éducation de ton fils.

Marie: Je me faisais du souci à son sujet: finira-t-il par se trouver un métier pour en-

fin aller travailler? Joseph aurait tant aimé qu'il continue son petit commerce en ébénisterie. Mais il avait la tête ailleurs, il ne semblait pas intéressé au mariage, malgré le précepte de la Loi. Il arrivait à trente ans et demeurait toujours à la maison. J'avais de grands projets pour lui. Je me sentais impuissante. Si Joseph avait été là...

C'était un rêveur. Il disait qu'il voulait changer le monde et pourtant, il ne bougeait pas. Comme il était mystérieux parfois! Un jour, sans avertissement, il quitte la maison et part seulement avec un sac au dos. Peut-être une influence de son cousin Jean-Baptiste qu'il était aller écouter un bon jour. Il était revenu songeur.

Suzanne: Il a ensuite mené une vie marginale.

Marie: Je voulais lui donner des conseils, un peu de provisions. Il n'avait besoin de rien, disait-il. Sa devise: au jour le jour, Dieu nourrit les oiseaux. J'avais hâte qu'il se décide à faire quelque chose de sa vie et voilà qu'il devient un itinérant. Il me semble qu'il avait tout pour réussir.

Suzanne: Tu te souviens? Je t'avais donné de ses nouvelles. Il parlait contre les institutions et les lois qui étouffent l'être humain. Il faisait la leçon aux Phariséens qui étaient trop légalistes. Il se promenait dans les rues, se tenait avec des femmes de moeurs douteuses, allait manger chez l'un et chez l'autre. Il n'avait pas d'endroit pour dormir.

Marie: J'avais de la difficulté à comprendre. Il a pourtant été éduqué selon la Loi.

J'aurais tellement aimé qu'il s'arrête de temps en temps pour me donner de ses nouvelles. Je me suis rendue un jour dans le village voisin et quelle n'a pas été ma joie de l'apercevoir. Les gens me disaient, chanceuse, d'avoir un tel fils mais lui de riposter: «Heureux plutôt ceux qui croient en mon option pour les plus petits». Un couteau en plein coeur. Il était parfois difficile à saisir. J'avais peur que son affaire finisse mal.

Suzanne: Et tu as eu raison...

Ton fils te ressemble

Marie: Il disait les choses parfois crûment, et même s'il ne cherchait pas d'abord à avoir raison du pouvoir en place. Mais il croyait à ce qu'il faisait.

Suzanne: Ton fils te ressemble Marie. J'ai prié avec toi les Psaumes et tu as toujours pensé que les situations d'oppres-

sion seraient un jour renversées et que Dieu voulait des êtres humains égaux.

Marie: J'essayais de le saisir par l'intérieur. Je n'étais pas d'accord avec tout ce qu'il faisait, mais son discours me faisait réfléchir. Ce qu'il disait me touchait beaucoup. Il exprimait ce que je gardais dans mon coeur depuis si longtemps. Il parlait de liberté. Il voulait le bonheur pour tous, dès maintenant. Il appelait Dieu «Papa». Je crois que son père lui a manqué. Il aimait les enfants. Les femmes le suivaient.

Il a sûrement souffert de notre situation de marginalité. Il aimait tellement les personnes que l'on met de côté. Il réconfortait les malheureux, guérissait les malades, voulait changer une société injuste. Il n'était pas d'accord avec tout ce qui opprime l'être humain.

Suzanne: Peu de disciples l'accompagnaient mais il avait raison malgré les apparences.

Marie: C'était dur de croire en lui alors que les autorités le traitaient comme un bandit. Être mère d'un condamné, tu sais ce que ça fait?

Suzanne: Ce doit être terrible.

Marie: Maintenant je comprends, mais pourquoi ce long et si dur chemin avant de croire? Je me suis retrouvée avec les autres disciples au Cénacle. Tant à apprendre et à souffrir avant de comprendre.

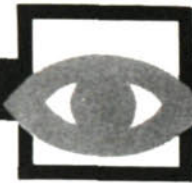
Ensemble, nous parlons beaucoup de lui. J'espère que la Bonne Nouvelle se répandra.

J'aime cette Marie, «non canonique», peut-être justement parce qu'elle est vivante, proche du vécu des femmes d'aujourd'hui, accessible, disciple avec les autres disciples.

J'ai pris la liberté de lui donner la parole. À votre tour d'essayer de la faire parler à travers vos jases. C'est subversif que Marie soit proche de notre expérience quotidienne de femmes. Mère, debout, solidaire, à nos côtés: C'est ainsi qu'elle sera de moins en moins utilisée pour nous asservir. ■

Lucie Lépine est bibliiste. Elle est coordonnatrice du Carrefour familial Hochelaga.

1. On pourra consulter, sur cette question, le numéro de mars '88 du bulletin L'autre Parole, C.P. 393, Succ. C, Montréal, H2L 4K3.



par HENRI LAMOUREUX

HOMMAGE À FÉLIX LECLERC

LE POUVOIR DES MOTS

Lorsque ces lignes seront lues, Félix Leclerc nous aura quitté depuis un mois et demi. Tout aura été dit le concernant. Les qualificatifs les plus élogieux auront été utilisés sans réserve ni retenue. On l'aura traité de géant, de précurseur, d'irremplaçable, de généreux, d'indomptable... Certains l'auront comparé à une montagne, d'autres à un torrent ou à un chêne.

La plupart de celles et ceux qui auront participé à l'éloge public de Félix Leclerc l'auront fait dignement, affectueusement, laissant parler leur cœur. Les crocodiles, sauf quelques rares exceptions, n'osent pas mordre dans des morts de cette taille. On peut dire de lui qu'il était aimé à un rare degré. Pour nous, les indépendantistes, il était l'incarnation du courage et de la sereine confiance en ce peuple dont il savait si brillamment illustrer les talents et les travers.

J'ai appris sa mort alors que je revenais du Parc de la Gatineau. Je n'y avais jamais mis les pieds. Pour l'atteindre, j'ai emprunté la route dite «transcanadienne», celle qui passe par Ottawa, la capitale anglophone d'un pays qui n'est pas le mien. Longeant la rivière Gatineau,

j'ai traversé des villages québécois où l'anglais triomphe, arrogant. J'ai fait quelques emplettes dans une épicerie où le personnel, pourtant jeune, ne parlait pas ma langue. Je me suis senti étranger dans mon propre pays, le jour où Félix est mort. Est-ce ainsi que l'on sème la colère dans le cœur de l'alouette?

Et je me suis mis à penser à celles et ceux qui, depuis la parenthèse référendaire, se sont reprovincialisés, sont redevenus canadiens après avoir un temps «flirté» avec l'idée qu'ils étaient peut-être d'abord et avant tout québécois. Je me suis mis à penser à certains de mes amis politiciens, syndicalistes ou militants des organisations populaires qui acceptent sans ciller, parfois même en applaudissant, que leurs maîtres anglophones les désignent comme des «régionaux»; qui se qualifient eux-mêmes de provinciaux pour ne pas qu'on les accuse de caresser des rêves de liberté.

Je me suis mis à penser à Félix et au pouvoir des mots

Cet homme connaissait la valeur des mots. Il savait que pour exister, un peuple doit d'abord se nommer et affirmer son identité spécifique, son originalité par le langage. Ce n'est pas pour rien que les Israéliens refusent de nommer le peuple palestinien, alors que les Arabes parlent de «l'entité sioniste» pour désigner Israël. Ce n'est pas pour rien non plus



que Broadbent, Turner et consorts, qualifient de «nationales» les seules expériences canadiennes. Ils voudraient faire vivre une nation juridique alors qu'ils refusent de reconnaître la nation réelle que nous sommes.

Mais pourquoi donc faut-il que certaines et certains d'entre nous acceptent de participer à cette entreprise de réduction?

Albert Memmi, dans *Portrait du colonisé*, a déjà fourni une explication...

Félix Leclerc aura donc été un de ceux qui nous aura nommé le mieux. Contrairement à d'autres, je ne pense pas que sa mort, après celle de René Lévesque, sonne le glas de nos aspirations.

Je ne le pense pas car d'autres femmes et d'autres hommes, inspirés par l'exemple du grand poète, prennent déjà la relève, ou continuent de mener le combat. Félix est mort mais il

nous reste les Vigneault, Rivard, Gauthier, Miron, Tremblay... Il nous reste Clémence, Pauline, Lise Payette et tant d'autres qui écrivent, interprètent, peignent, musicien-nes, comédien-nes savent dire qui nous sommes.

Je ne le pense pas non plus car notre peuple, ce peuple que Félix a tant aimé et auquel il s'est identifié, saura bien, plus tôt que tard, s'apercevoir que devenir un géant, ce n'est pas si difficile. Il suffit d'apprendre à se tenir debout.

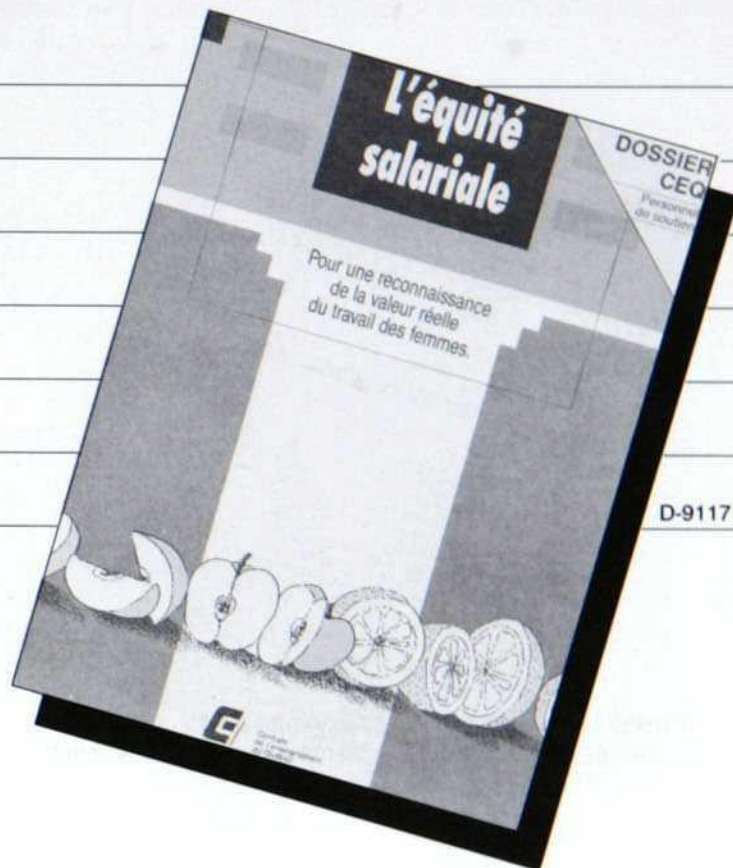
La douleur que suscite la mort de Félix Leclerc devrait non pas nous déprimer un peu plus, mais plutôt nous motiver davantage à terminer ce que nous avons commencé.

Salut Félix! Tu nous laisses de bons outils. À nous de terminer le travail.

Henri Lamoureux est écrivain et éthicien.

**UN OUTIL DE
SENSIBILISATION
À PARTIR
DE FICTIONS
D'ANALYSES
DE TABLEAUX
DE FAITS**

Disponible au prix de 3,00 \$
au: **Centre de documentation
Centrale de l'enseignement
du Québec**
2336, chemin Sainte-Foy
C.P. 5800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4E5



D-9117

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



LE FONDS *Créateur* **D'EMPLOIS**

Montréal (514) 285-6400 / Québec (418) 622-3258 / Sans frais 1-800-361-7111





UNE INFORMATION BRANCHÉE ET ACCESSIBLE

- Un numéro : 3,00 \$ (2,50 \$ + 0,50 de frais de poste)
- Abonnement d'un an (huit numéros) : 15 \$
- Abonnement de deux ans : 28 \$
- À l'étranger (un an) : 18 \$

Ci-inclus _____ \$ pour _____

Nom _____

Adresse _____ code postal _____

À l'ordre de : **Revue Vie Ouvrière.**
1212, rue Panet,
Montréal, Qc., H2L 2Y7
(514) 523-5998



PARTOUT AU QUÉBEC

CHICOUTIMI

(Saguenay Lac St-Jean)
73, rue Arthur Hamel sud
Chicoutimi G7H 3M9
(418) 549-9320

CHANDLER

(Gaspésie-Île de la Mad.)
165, rue Commerciale ouest
Chandler GOC 1K0
(418) 689-2294

DRUMMONDVILLE

451, rue Notre-Dame
Drummondville J2B 2K9
(819) 478-8158

GRANBY

371, rue St-Jacques
Granby J2G 3N5
(514) 372-6830

HAUTERIVE

(Côte Nord)
999, rue Comtois
Hauterive G5C 2A5
(418) 589-2069 589-2608

HULL

(Outaouais)
258, boul. St-Joseph
Hull J8Y 3X8
(819) 771-7447
771-7450

JOLIETTE

(Lanaudière)
190, rue Montcalm
Joliette J6E 5G4
(514) 769-0762

MONTRÉAL

1601, rue Delorimier
Montréal, H2K 4M5
(514) 598-2021

QUÉBEC

155, boul. Charest est
Québec G1K 3G6
(418) 647-5700

RIMOUSKI

(Bas St-Laurent)
124, rue Ste-Marie
Rimouski G5L 4E3
(418) 723-7811

SEPT-ÎLES

619, rue Brochu
Sept-Îles G4R 2X7
(418) 962-5571

SHAWINIGAN

442, rue Willow
Shawinigan G9N 6T8
(819) 536-4433

SHERBROOKE

180, rue Acadie
Sherbrooke J1H 2T3
(819) 563-6515

SOREL

900, rue de l'Église
Tracy J3R 3R9
(514) 743-5502

ST-HYACINTHE

(Richelieu-Yamaska)
2425, rue Dessaulles
St-Hyacinthe J2S 2V2
(514) 438-4196

ST-JÉRÔME

(Laurentides)
289, rue de Villeneuve 2e étage
St-Jérôme J7Z 5J5
(514) 438-4196

ST-JEAN

(Haut-Richelieu)
180, rue Notre-Dame
St-Jean sur Richelieu
J3B 6N2
(514) 348-4965

TROIS-RIVIÈRES

550, rue St-Georges
Trois-Rivières G9A 2K8
(819) 378-5419

THETFORD-MINES

908, rue Labbé
Thetford G6G 2A8
(418) 338-3159

VAL D'OR

(Nord-Ouest québécois)
400, rue des Distributeurs
C.P. 1390
Val d'Or J9P 4P8
(819) 825-6137

VALLEYFIELD

(Sud-Ouest québécois)
412, boul. du Havre
Valleyfield J6S 1T2
(514) 371-555

VICTORIAVILLE

100, boul. Jutras est
Victoriaville G6P 4L5
(819) 758-6241

LANORAIE

38, rue Notre-Dame
Lanoraie J0K 1E0
(514) 887-2336